

L*A*ison



**LES ATTENTES DE
FNE ILE-DE-FRANCE**



VERS UN PADD BIOCLIMATIQUE « EFFICACE »

À PARIS

Une grande révision bioclimatique du PLU (Plan local d'urbanisme) est en cours à Paris. Pour FNE Paris, il faut arrêter de densifier Paris et intégrer au PADD (Plan d'aménagement et de développement durable), en discussion, des objectifs clairs et chiffrés. La contradiction originelle densification / renaturation n'est pas identifiée.

La poursuite de la densification se fait au détriment des espaces libres, verts, du paysage urbain ou sert de prétexte à une augmentation des règles de hauteur mettant en péril le caractère des lieux, les volumes d'air et de soleil spécifiques à l'urbanisme parisien.



Avant de penser à construire, il faut avant tout réhabiliter, utiliser les constructions existantes et mettre un terme aux incitations à la densification et aux dérogations.

Pour FNE Paris, la priorité aujourd'hui est de préserver les particularités paysagères et patrimoniales des quartiers de Paris, renforcer la nature et la biodiversité existantes, stopper les abattages d'arbres, arrêter le bétonnage des jardins publics et privés et les sanctuariser, stopper la minéralisation des sols, sauvegarder les cœurs d'îlots et les jardins des grands propriétaires institutionnels.

VERS UNE SORTIE DU STATUT DE DÉCHET POUR LES TERRES DE CHANTIER

Par plusieurs textes successifs, le gouvernement a modifié en profondeur l'encadrement réglementaire des terres excavées. L'objectif de cette évolution vise clairement à simplifier leur réemploi par les maîtres d'ouvrage, dans le contexte de la construction du Grand Paris Express et de l'organisation des JO 2024.

Le nouveau cadre simplifie l'activité des producteurs de déchets et augmente les possibilités de stockage et de réutilisation des déblais. Depuis le 1^{er} janvier, un registre national des terres excavées et des sédiments doit être alimenté par les professionnels du secteur, sous peine d'amende. Il introduit une procédure de traçabilité, avec un échantillonnage des lots, des bordereaux de suivi, un contrat de cession et des attestations de conformité. Cette traçabilité permettra de s'assurer que les terres ont été traitées conformément aux prescriptions établies dans les devis de chantier.

Ce nouveau cadre, qui s'applique à tout projet produisant plus de 500 m³ de déchets, autorise le transfert de terres d'un chantier à l'autre afin d'être valorisées sans passer par la qualification juridique de « déchet ». Cette évolution permet au maître d'ouvrage d'échapper à la responsabilité élargie de producteur de déchets, de faire des économies pour leur traitement et de tirer profit de leur réemploi.

TRAME VERTE

À NANTERRE

À Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, le passage de la trame verte sur les toits de l'échangeur autoroutier A14-A86 est indispensable. La trame verte doit être pérennisée au même titre que la Ferme du Bonheur qui, depuis plus de vingt ans, développe des activités artistiques et une microferme urbaine. FNE Ile-de-France et ses associations locales ont interpellé les pouvoirs publics afin que la trame verte inscrite au plan local d'urbanisme soit réalisée et que la Ferme du Bonheur soit maintenue à son emplacement actuel.

MÉTHANISATION AGRICOLE

EN VAL-D'OISE

Le Code de l'environnement permet aux associations agréées de saisir la Commission nationale du débat publique (CNDP) afin de vérifier qu'une évaluation environnementale est nécessaire pour un projet donné. Cela s'appelle droit d'initiative. Nous allons l'exercer sur le projet de méthaniseur agricole du Perchay, dans le Val-d'Oise.

Après les projets de méthaniseur agricole d'Attainville et du Mesnil-Aubry en Plaine de France, c'est le projet du Perchay, dans le Vexin, qui soulève de vives protestations et les craintes des habitants. Ils découvrent à quoi ressemble ce type d'installations. Les premières réactions sont les mêmes : les odeurs, le trafic de camions, le paysage, l'épandage du digestat, la proximité des habitations et aussi le manque d'informations de la part des agriculteurs porteurs du projet avant le dépôt du permis de construire en préfecture. Mais, c'est le choix du site qui est avant tout contesté.

Val-d'Oise Environnement soutient cette mobilisation et explique les raisons qui ne relèvent pas que du choix du site. Il s'agit du passage d'une activité agricole à industrielle avec, pour conséquence, le mitage de l'espace agricole non constructible et le renchérissement du foncier agricole rendant l'installation agricole très difficile.

Pour VOE, la priorité est la collecte séparée des milliers de tonnes de matière organique de nos poubelles qui vont dans les incinérateurs et consomment autant sinon plus d'énergie pour la sécher qu'elle n'en produit en brûlant. C'est une obligation d'ici à 2023. Rares sont les syndicats intercommunaux qui préparent la collecte et le traitement. C'est pourtant demain.



FAIRE FACE AUX DÉFIS : LA RESPONSABILITÉ DES FUTURS ÉLUS

L'actualité de la guerre en Ukraine a relégué au second plan la campagne de l'élection présidentielle et, probablement, des élections législatives, mais elle cible de manière cruciale les articulations entre intérêts géostratégiques et lutte contre le réchauffement climatique.

Le conflit accroît les menaces sur notre autonomie énergétique et alimentaire, il souligne l'importance de la sobriété dans la gestion de nos ressources. Il nous faut donc faire des choix et réaménager notre société. C'est pourquoi nous insistons sur la responsabilité des futurs élus : ne pas sacrifier des engagements environnementaux vitaux pour notre avenir.

Force est de constater que les sujets qui animent nos luttes au quotidien ne sont pas dans les priorités de la plupart des candidats. Polarisée sur les questions d'identité et de sécurité, la campagne n'aborde ni les questions de justice sociale ni les mesures volontaristes indispensables pour mettre l'environnement au cœur des politiques publiques.

La transition écologique est incontournable, comme le souligne le dernier rapport du GIEC. L'aggravation des inégalités, l'accélération des bouleversements climatiques, les crises économiques et sociales prouvent qu'il y a urgence à agir.

C'est pourquoi nous avons voulu rappeler, dans ce numéro, les attentes de notre mouvement pour des transformations à engager très rapidement. C'est aux responsables politiques de prendre les décisions, dans un cadre démocratique rénové, pour les cinq prochaines années et au-delà.

Nous portons dans le débat nos propositions.

Tout d'abord sur les questions d'aménagement et d'urbanisme, cruciales par leur impact, en Ile-de-France, sur la destruction des espaces naturels et agricoles. Nous dénonçons la densification irréfléchie, créatrice d'îlots de chaleur. Nous mettons l'accent sur les transports et la mobilité, sujet particulièrement critique dans la région capitale où les déplacements pendulaires sont facteurs de pollutions et de nuisances. La transition énergétique, au cœur des enjeux climatiques, dépasse, selon nous, la seule question de l'électricité et concerne la décarbonation de l'énergie dans son ensemble. La protection des terres agricoles et la promotion de circuits courts favorisent la quête d'une autonomie alimentaire. Et, bien sûr, la protection de la ressource en eau, vitale dans la région francilienne. Enfin, la pandémie a mis tous les projecteurs sur l'importance des investissements pour l'éducation, la santé et la recherche, sur la nécessaire relocalisation d'activités et le développement de filières nouvelles en Ile-de-France, notamment dans le secteur de l'économie circulaire et des énergies renouvelables.

La méthode indispensable : rénover les modes de participation des citoyens à la définition et à la mise en place de nouvelles modalités pour « mieux vivre ensemble ».

Notre message : Passer à l'action sans tarder !

Sommaire



DOSSIER : LES ATTENTES DE FNE ILE-DE-FRANCE

04 CLIMAT
Le climat et le rapport du GIEC, grands absents du débat

05 TRANSPORTS ET URBANISME
En finir avec les « transports structurants »

08 POLLUTION DE L'AIR
Passons vraiment aux actes !

09 RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE
Un exemple en petite couronne

10 POLLUTION SONORE
Des progrès à faire !

12 PRIORITÉ À LA SANTÉ, À L'ÉDUCATION ET À LA RECHERCHE

14 ÉNERGIE
La clé du futur



16 RÉINDUSTRIALISATION
Une nécessité pour la Région

17 LA DÉFENSE DES TERRES AGRICOLES
Un enjeu essentiel en Ile-de-France

PAROLE AUX ASSOCIATIONS

PARIS
18 Encore une friche industrielle urbanisée dans le 12^e !

ESSONNE
19 Annulation du PLU de Dourdan

YVELINES
20 Trame verte de Pontchartrain : victoires des associations

SEINE-ET-MARNE
21 Le dilemme de la friche industrielle

SEINE-SAINT-DENIS
22 La colère gronde autour des gares du Grand Paris Express

HAUTS-DE-SEINE
23 Un nouveau projet contesté sur l'île Seguin

VAL-DE-MARNE
24 Le parc départemental de La Roseraie meurtri

VAL-D'OISE
25 Abandon d'une carrière à ciel ouvert

JURIDIQUE
26 Le recours abusifs des promoteurs

27 A vos agendas !

A LIRE
28 *Le Monde sans fin*
Le Droit du sol

LE CLIMAT ET LE RAPPORT DU GIEC GRANDS ABSENTS DU DÉBAT

Le sixième rapport du GIEC, publié le 28 février, est passé presque inaperçu en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il indique clairement que nos efforts sont très insuffisants pour lutter contre le réchauffement climatique.



« Le rythme du réchauffement climatique que nous vivons est sans précédent depuis au moins deux mille ans, et la décennie 2010-2019 est probablement la plus chaude depuis au moins cent mille ans », selon Christophe Cassou (Dr Recherche CNRS).

Les effets du changement climatique sont manifestes dans la plupart des écosystèmes, des hydrosystèmes et des sociétés humaines. Nous voyons cela notamment à travers les événements extrêmes, comme les canicules, les sécheresses ou les tempêtes, indique Wolfgang Cramer (Dr Recherche CNRS, coauteur de ce rapport).

Au premier rang des responsabilités se trouve la construction de maisons individuelles, qui représentent en Ile-de-France un quart de l'habitat et 80 % des surfaces dédiées à cette occupation (Institut Paris Région 2020). En deuxième lieu, ce sont les réseaux routiers qui mangent le plus de terres agricoles.

Enfin, les activités économiques – dont les entrepôts logistiques – occupent une place importante avec plus de 20 % de cette consommation.

Le changement climatique a déjà réduit la disponibilité de la nourriture et de l'eau en Afrique, Asie, Amérique centrale et du Sud et dans les petites îles. La santé est affectée augmentant la mortalité, faisant émerger de nouvelles maladies ou le développement du choléra.

En ville, le stress thermique est accru, la qualité de l'air décroît et les chaînes d'approvisionnement sont touchées. Au total, entre 3,3 et 3,6 milliards d'habitants vivent dans des zones très vulnérables au changement climatique.

Les effets irréversibles et visibles partout

Les dégâts environnementaux vont s'accélérer à la fois sous l'effet des activités humaines, mais aussi du réchauffement climatique.

Les promesses de ne pas dépasser une augmentation de température moyenne de 1,5 °C à la fin du siècle ne tiendront pas devant le peu d'efforts entrepris pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En Europe, deux à trois fois plus d'habitants seront touchés par le stress thermique si l'on atteint 3 °C. Or, les scénarii envisagés par le GIEC se vérifient progressivement et

la tendance pencherait pour le scénario du pire. (*Liaison Air, Climat, Santé*, de novembre 2015).

Les efforts d'adaptation au réchauffement climatique restent insuffisants, notamment à cause des coûts qui augmentent en même temps que les températures. Pour changer les choses, nous avons besoin de davantage d'efforts financiers et technologiques, impliquant le soutien des pays du Nord, responsables de la plus grande partie des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le troisième volet du rapport GIEC

Publié en août 2022, il sera consacré aux solutions et à l'adaptabilité de nos territoires. Sans un effort important, dont le chiffrage a été précisé dès 2008 par Nicholas Stern (Banque mondiale), soit 5 % du PIB mondial par an tout de suite ou 30 % après 2050, toute la population terrestre sera affectée. En pleine campagne électorale, qui se préoccupe de ces sujets primordiaux ?

Ils disparaissent devant des sujets secondaires ou géopolitiques. La réaction aux catastrophes risque d'être trop tardive.

Le Bureau de FNE Ile-de-France



EN FINIR AVEC LES « TRANSPORTS STRUCTURANTS »

Dans son article « Les “effets structurants” du transport : mythe politique, mystification scientifique », de 1993, l’urbaniste Jean-Marc Offner fustigeait l’idée reçue très répandue de la ville s’aménageant autour des infrastructures de transports. En 2014, son article « Les “effets structurants” du transport : vingt ans après » cite divers soutiens, tout en soupirant : « La messe devrait être dite ! Et pourtant... Le mythe a la vie dure, parce qu’il continue à fonctionner à la fois comme facteur explicatif (trop) simple des mutations urbaines et comme argument de vente (fallacieux) des grands projets. »

En effet, qu’il s’agisse d’autoroutes, de lignes de TGV ou de métro, la mythologie politico-journalistique continue à brandir ce concept, de pair avec celui considérant une métropole comme un vaste bassin d’emplois unique que l’on traverse de part en part. En Ile-de-France, cela se traduit par un gigantesque mouvement brownien de 45 millions de déplacements quotidiens, en hausse de 300 000 flux/jour chaque année.

Une spirale infernale, qui engendre étalement urbain et ségrégation sociale (voir schéma) :

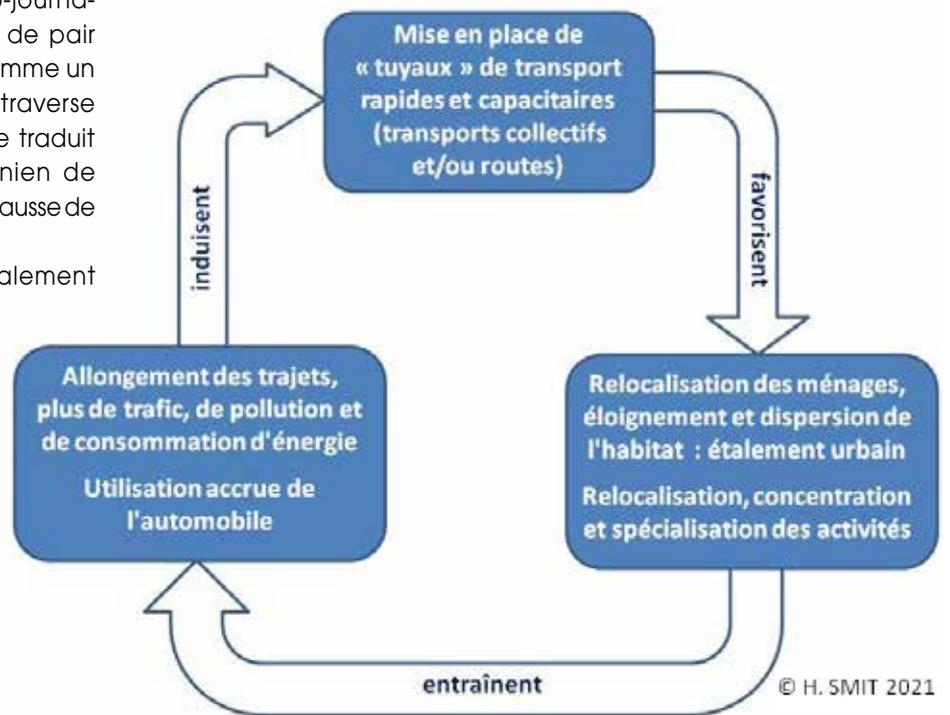
Ayant pour but affiché d’accentuer la concentration des emplois dans la partie dense de la Région, le Grand Paris Express (GPE) alimenterait ce cercle vicieux. Cela repose sur des illusions, dont celles-ci :

- Les gains de temps que procurerait le GPE.

Ils sont fictifs, car convertis par les acteurs urbains en d’autres avantages. Ainsi, quand un moyen de transport lourd (route ou transport collectif, radial ou tangentiel) est mis en place, les ménages profitent de la vitesse accrue pour augmenter la portée de leurs trajets en se relocalisant plus loin, en périphérie. Conjugué à l’explosion des coûts de l’immobilier au cœur de la région, cela induit mécaniquement l’étalement urbain.

- **La densification autour des gares.** Concevant celles-ci comme des lieux de destination, on imagine que les usagers viennent spontanément s’agglutiner autour. Seul un régime autoritaire le permettrait, une gare étant presque toujours un lieu de dispersion (voir encadré). De fait, densité et vitesse sont antinomiques : si on a l’une, on ne peut avoir l’autre. En outre, la densification majore les coûts du foncier et de la construction.

CERCLE VICIEUX INDUIT PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT LOURD



Les attentes de FNE Ile-de-France

Un changement de paradigme s’impose : **organiser la Région de façon véritablement polycentrique** autour des bassins existants, dont on optimise l’autonomie pour en faire des « zones cohérentes ¹ » – à l’instar de celle de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines –, où se recoupent bassin d’emplois et bassin de main-d’œuvre. Les dessertes de proximité y priment sur les liaisons de transit. Ainsi, les besoins de transports sont réduits à la source, d’où des distances domicile-travail minimales.

Il faut déconcentrer les emplois et ralentir la circulation ! La meilleure mobilité est celle qu’on évite !

POURQUOI TOUJOURS NE VOIR DANS LA GARE QU’UN MOYEN D’ATTIRER ?

« L’étalement urbain n’est que la face émergée d’un processus plus global de spécialisation de l’espace – socialement et fonctionnellement – par la vitesse. Ainsi, plus on condamne cet étalement en le considérant comme une aberration des ménages de préférer la proximité de la nature ou une aberration des communes périurbaines d’accueillir ces ménages, plus on s’interdit de peser, en fait, sur sa manifestation. La lutte contre l’étalement urbain ne se fera donc pas à coup de transports collectifs rapides et subventionnés, supposés permettre de densifier autour de leurs gares... **Pourquoi toujours ne voir dans la gare qu’un moyen d’attirer quand c’est certainement autant un moyen de « disperser » et de « spécialiser ». Mystère... »**

BANNIR LA MULTIPLICATION DE « VILLES DISSOCIÉES »

Les débats sur l'aménagement de l'Île-de-France se limitent, hélas ! à sa seule fonction métropolitaine en oubliant la dimension locale, à travers le rêve mégalo du Grand Paris, totalement dépassé avec la crise climatique. Le mégachantier du GPE avance inexorablement, accompagné d'une abondante communication sur les bienfaits d'une nouvelle offre de transports, sans que son utilité pour les banlieues traversées n'ait jamais été vérifiée. Pendant ce temps, les dégâts d'une bétonisation accrue s'aggravent dans les territoires locaux. Les enquêtes publiques ne portent que sur les gains de temps attendus, la configuration des gares, etc. L'urgence climatique réclamerait pourtant de **se focaliser en amont sur les transports évités**, afin d'économiser les ressources humaines autant que l'espace disponible... Négligeant **les enjeux socio-économiques actuels** de circuits courts et de déplacements

de proximité, **les politiques d'emploi locales apparaissent** de plus en plus déconnectées **des besoins des actifs**.

En grande couronne, Jacqueline Lorthiois constate un phénomène grandissant de « **villes dissociées** », où **les deux fonctions urbaines « habitat » et « travail » n'interagissent plus sur le territoire local** ² : malgré une abondance d'emplois, les habitants n'y travaillent pas (sauf marginalement) et les travailleurs occupant les emplois locaux n'y habitent guère. D'où des flux croisés de migrants « entrants » et « sortants », qui explosent les besoins de transports et les distances parcourues.

Cette catégorie de villes se différencie du modèle bien connu de **la commune-dortoir**, combinant pénurie d'emplois et abondance de main-d'œuvre. Au contraire, la « ville dissociée » est riche en emplois, mais son offre d'activités est décalée au re-

gard de l'offre de compétences des actifs locaux. D'où **des effets pervers accentuant ceux d'une ville-dortoir** : un chômage élevé et en croissance, doublé d'une explosion de la « galère des transports », rendant peu viables des services aux populations. Cette pénurie d'activités sur place aggrave, à son tour, l'évasion des actifs, cette fois comme consommateurs potentiels. L'arrivée d'un nouveau transport métropolitain ne peut qu'accroître la tendance.

La doctrine de densification autour des gares du GPE aboutirait inévitablement à créer des villes dissociées autour de ces gares : leurs habitants utiliseraient le nouveau réseau pour aller travailler ailleurs et ceux y travaillant profiteraient de la bonne accessibilité de leur lieu de travail pour aller habiter ailleurs. Or, le Premier ministre a récemment déclaré que les quartiers de gare du GPE seront les « villes de demain »...

Exemples de villes dissociées

GONESSE ³

En trente ans (1990-2018), la ville gagne 4 400 emplois, malgré une stagnation démographique. Tandis que **l'emploi croît de 42 % et les actifs stagnent à - 5 %, le chômage subit une hausse vertigineuse de 69 %**. Un échec cuisant qui n'empêche pas le maire de vouloir poursuivre sa politique d'implantation d'activités sacrifiant les terres agricoles du triangle de Gonesse, avec une gare de métro en plein champ, à 1,7 km des premières habitations... Un record de dissociation : l'habitat est interdit sur le site, localisé entre les aéroports de Roissy et du Bourget !

à partir de choix imposés dans une période de plein emploi. L'État avait l'ambition de réaliser un taux d'emploi de 1 dans les villes nouvelles ; à Évry, les élus ont ramené cet objectif à 7 emplois sur 10 actifs résidents.

Soixante ans plus tard, le constat est accablant : voici une ville qui tourne le dos aux éléments structurants naturels comme la Seine ; un territoire organisé en quartiers monofonctionnels ; à la recherche d'un centre jamais trouvé ; asservie à une infrastructure routière surdimensionnée et reliée à Paris par un RER D à bout de souffle.

Impossible d'y stabiliser une population, notamment les cadres, qui se sont éloignés d'une ville sans repères, comptant 49 % de logements sociaux ⁴, en se logeant dans des communes périphériques.

ÉVRY-COURCOURONNES

Avec 67 131 habitants et 25 802 emplois recensés sur cette « nouvelle ville », Évry-Courcouronnes est issue de la fusion des deux communes début 2019. Il fallait redonner une image positive du cheflieu de l'Essonne, née d'une utopie des années 1960, jamais aboutie, conçue



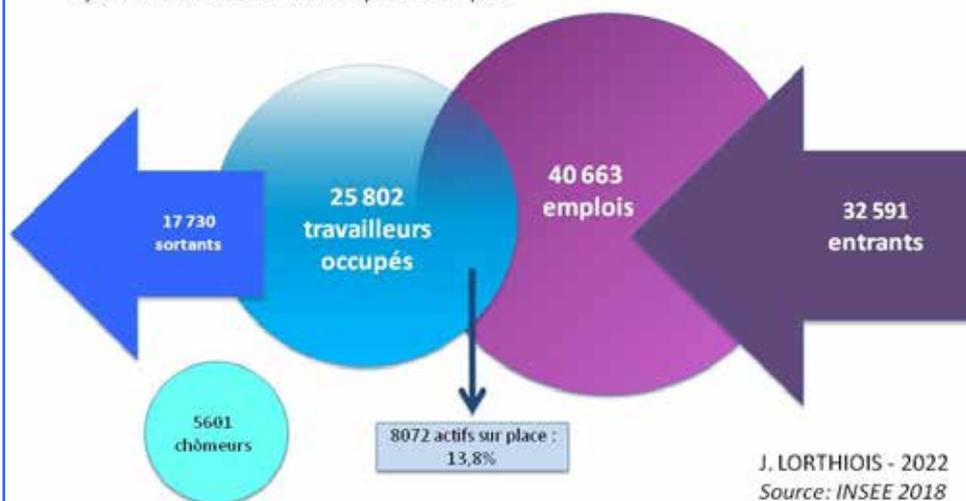


ÉVRY-COURCOURONNES, UNE PLACE CENTRALE SANS VIE

© J.-P. MOULIN 2022

Le système Emploi-Travail à Évry-Courcouronnes

64 000 actifs fréquentent ce territoire, mais avec seulement 12,6 % de recouvrement entre le système Main-d'œuvre et le système Emploi.



Sur les 31 403 actifs (chômeurs compris) que compte Évry-Courcouronnes, 17 730 travaillent à l'extérieur de la ville, tandis que 80 % des 40 463 emplois locaux sont occupés par des « entrants ». Un formidable chassé-croisé est inévitable matin et soir pour rejoindre les lieux de travail, conséquence d'une structure sociale mal équilibrée, où les compétences des actifs résidents ne correspondent plus aux emplois proposés sur place.

En outre, confrontés aux difficultés des transports en commun (n'assurant que 40 % des déplacements), les actifs, dont la plupart n'ont pas choisi de vivre là, doivent se résoudre à l'usage de la voiture individuelle, mode de déplacement majoritaire (48 %).

Cette situation condamne les élus locaux à réécrire l'avenir de la ville dans un contexte économique très contraint.

Jacqueline LORTHIOIS
Urbaniste socio-économiste

Jean-Pierre MOULIN
Président d'Essonne Nature Environnement
Harm SMIT
Coordinateur du Collectif OIN Saday

1. Zone cohérente, Jacqueline Lorthiois & Harm Smit, Forum Vies Mobiles, mai 2021.
2. Balayer les idées reçues sur l'emploi et le travail, Jacqueline Lorthiois, 2017.
3. Gonesse ville dissociée : l'habitant n'y travaille pas, le travailleur n'y réside pas, Jacqueline Lorthiois, 2 février 2022.
4. À la recherche de l'Ile-de-France perdue, Jean-Pierre Moulin, Éditions de la Tour Gile, 2013.

POLLUTION DE L'AIR

PASSONS VRAIMENT AUX ACTES !

La pollution de l'air est la préoccupation environnementale numéro un des Franciliens, selon l'enquête IPSOS 2018 diligentée par Airparif. En février 2022, l'Observatoire régional de santé vient de publier un rapport indiquant que 8 000 décès anticipés par an pourraient être évités dans notre région. FNE Ile-de-France, depuis de nombreuses années, milite pour que l'État, les collectivités territoriales, les entreprises polluantes et tous les Franciliens s'impliquent davantage dans cette lutte.

Dans notre *Liaison Air-Climat-Santé* paru en novembre 2015, nous faisons le point sur la pollution de l'air dans notre région et ses implications en santé. Depuis, l'État et la Région ont promulgué, en 2018, un plan de prévention de l'atmosphère (PPA) sur lequel nous avons donné notre avis.

L'ÉTAT SANCTIONNÉ EN 2021

La Commission européenne avertit régulièrement la France depuis dix ans pour non-respect des seuils réglementaires de pollution de l'air. Après un long recours lancé par les Amis de la Terre, soutenu par de nombreuses associations, dont FNE Ile-de-France, le 4 août 2021, le Conseil d'État condamne l'État à payer une astreinte de 10 millions d'euros, renouvelable tous les six mois jusqu'à obtention du respect des seuils de pollution.

LES POLLUANTS DE L'AIR RÉGLEMENTÉS PARCE QUE DANGEREUX

Plus de quinze polluants sont réglementés en France et en Europe pour leurs effets sur la santé et l'environnement, avec des seuils de concentration à ne pas dépasser, et suivi en continu par Airparif. Parmi eux, quatre sont toujours problématiques en Île-de-France : oxydes d'azote, particules de 10 et 2,5 microns, ozone.

Par rapport à 2019, les confinements liés à la pandémie de Covid 19 de 2020 ont provoqué une baisse de 30 % dans Paris des concentrations d'oxydes d'azote. Deux tiers de cette baisse s'expliquent par les mesures de restriction d'activités. Ces effets sont moins marqués pour les particules réglementées (PM10 et PM2,5) compte tenu du rôle de la météorologie, mais aussi des sources qui n'ont pas été ou peu touchées par les restrictions (chauffage, agriculture...).

L'ozone produit principalement sous les effets du rayonnement solaire en relation avec des précurseurs contenus dans l'atmosphère continue à augmenter, surtout en été.

D'autres polluants de l'air dits « émergents », non réglementés, mais aussi dangereux, existent : particules ultrafines, traitements agricoles : pesticides, engrais azotés précurseurs de particules et d'ozone, carbone suie...



L'OMS DURCIT SES RECOMMANDATIONS

La baisse des atteintes à la santé ne diminuant pas assez vite, l'OMS abaisse en 2021 ses seuils de référence. Toute la population francilienne vit au-dessus de ces nouveaux seuils de pollution.

Airparif met en évidence quatre grands secteurs socio-économiques à l'origine de cette pollution, repris dans le PPA 2018 : les déplacements motorisés, le chauffage résidentiel et tertiaire, les industries-carrières-chantiers et l'agriculture. La baisse du trafic routier et de certaines activités en 2020, sous l'effet du confinement, a confirmé l'importance de ces secteurs. Elle a aussi mis en lumière l'impact de l'agriculture et montré en Ile-de-France que le chauffage au bois émettait autant de particules que le trafic routier, notamment lors du premier confinement.



Nos attentes

La pollution de l'air tue chaque année au moins 48 000 personnes en France. Cette mortalité et l'ensemble des coûts socio-économiques coûtent chaque année 150 milliards d'euros. Les préconisations du PPA 2018 ci-après doivent être suivies le plus étroitement possible.

Mieux se déplacer : diminuer l'utilisation de son véhicule, prendre davantage les transports en commun et développer les modes doux (vélo, marche...). **Mieux se chauffer :** en isolant davantage son logement et en changeant si possible son mode de chauffage aux énergies fossiles. **Mieux consommer :** en achetant des produits de saison produit localement.

RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE

UN EXEMPLE EN PETITE COURONNE

FNE Ile-de-France lutte depuis plusieurs années contre une forme de pollution insidieuse et pourtant particulièrement nocive : la pollution lumineuse. Dans les Hauts-de-Seine, Val de Seine Vert et Environnement 92 se mobilisent sur la départementale 910 allant de Sèvres à Versailles et défendent auprès des élus une réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public.

L'alternance jour/nuit étant une constante, le vivant a organisé son mode de fonctionnement autour de ce phénomène. L'être humain, peu adapté à la vie nocturne en raison de sa mauvaise vision, a décidé de pallier ce problème en illuminant l'obscurité. L'éclairage artificiel nocturne s'est alors énormément intensifié : + 94 % d'éclairage public en vingt ans, et les dispositifs lumineux (enseignes, devantures de commerce, publicités...) se sont multipliés. Nous avons ainsi réussi à prolonger nos activités et à sécuriser nos déplacements nocturnes. Malheureusement, cette pratique poussée à l'extrême s'est faite au détriment des autres espèces et de notre propre santé. C'est pourquoi on parle aujourd'hui de pollution lumineuse.

Afin de redonner du terrain à la nuit et à toutes les espèces qui s'y épanouissent, Val de Seine Vert et Environnement 92 ont entamé un travail de réduction de la pollution lumineuse avec trois villes traversées par la RD 910 : Sèvres, Chaville et Viroflay. Ces communes se situent entre la forêt domaniale de Meudon, au sud, et la forêt domaniale de Fausses Reposes et le parc de Saint-Cloud, au nord. Leur halo lumineux impacte

négalement ces espaces pourtant reconnus comme des réservoirs de biodiversité et des espaces naturels sensibles, c'est pourquoi les associations promeuvent auprès des élus, une diminution de l'intensité lumineuse. Pour cela, les communes sont invitées notamment à réduire l'intensité de leur éclairage public et à mieux réguler la publicité lumineuse. L'objectif, en mettant un terme à la pollution lumineuse excessive sur ce territoire, est de rendre à la faune un territoire sur lequel elle pourra vivre et se déplacer dans de meilleures conditions.



Réduire l'intensité lumineuse cartographier les trames noires

Selon l'Office français de la biodiversité (OFB), l'éclairage artificiel nocturne participe à l'artificialisation des territoires et constitue une menace pour la faune qui a besoin de l'alternance jour/nuit. Ainsi, près de 150 insectes volants meurent d'épuisement à force de tourner autour d'un lampadaire chaque nuit, sur chaque point lumineux, en saison estivale, De leur côté, les végétaux ont besoin de lumière pour la réalisation de la photosynthèse, mais ils doivent éga-

lement bénéficier de périodes d'absence de lumière pour l'arrêt de la photosynthèse et finaliser leurs cycles de réactions chimiques.

Les humains ne sont pas non plus à l'abri de cette pollution, la lumière extérieure nocturne s'inviterait dans la chambre à coucher de 58 % des Franciliens et perturberait 83 % de ces personnes. L'absence d'alternance jour/nuit perturbe notre système hormonal (notamment la sécrétion de la mélatonine), induisant des troubles du sommeil et favorisant les risques de maladies. On peut citer, notamment, l'affaiblissement immunitaire, la dépression, les troubles cardiovasculaires et le surpoids.

Pourtant, d'un point de vue financier, les communes ont tout intérêt à réduire l'éclairage public puisqu'elles y consacrent 41 % de leur consommation d'électricité. Autour de Nantes, vingt communes de l'agglomération ont déjà sauté le pas. Elles ont constaté qu'en éteignant l'éclairage public de minuit à 5 h 30 du matin leur facture énergétique est passée de 7 millions à 5 millions d'euros.

Frédéric PUZIN
président de Val de Seine Vert
valdeseinevert.org

29 novembre 2021, 5 h du matin



A SÈVRES, l'éclairage public est intense, on y voit comme en plein jour. Les décorations de Noël sont néanmoins presque toutes éteintes. Un nombre significatif de devantures sont éclairées violemment, toutes les agences immobilières, un grand nombre de coiffeurs, plusieurs boutiques de cadeaux sont éclairées.



CHAVILLE a un éclairage public d'une intensité moyenne, mais dont l'effet est amplifié car il y a deux sources lumineuses sur chaque lampadaire l'une vers le bas, l'autre plus en hauteur. Les décorations de Noël sont nombreuses et très lumineuses. Chaville dispose de publicités géantes sur pied, ou non, qui sont toutes allumées.



VIROFLAY est plutôt sobre et sombre, hormis un court espace où les commerces sont regroupés, mais même des agences bancaires sont éteintes. Il n'y a pas d'éclairages de Noël allumés sur l'axe.

POLLUTION SONORE DES PROGRÈS À FAIRE !

Dans nos sociétés soumises à la pression croissante d'un développement économique toujours plus envahissant, particulièrement dans notre région, parmi les plus denses, les nuisances et pollutions qui portent atteinte à la qualité de vie sont, depuis longtemps déjà, de plus en plus difficilement supportées par la population.

Le bruit est reconnu comme une pollution sonore qui entraîne des dégâts sur la santé. Ce n'est qu'en 2002 qu'une directive européenne aborde franchement le sujet en prescrivant, pour les grandes infrastructures et agglomérations, la réalisation de cartes stratégiques de bruit (CSB), qui délimitent les zones bruyantes. Par ailleurs, les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sont destinés à mettre en œuvre les mesures propres à réduire significativement la pollution sonore. Ces CSB et PPBE doivent, selon la directive, être révisés tous les cinq ans.

La transposition en droit français s'est révélée particulièrement laborieuse. En Ile-de-France, et notamment pour nos grands aéroports et notre réseau ferré, il a fallu attendre 2016 pour voir, enfin, apparaître les premières CSB identifiant timidement les éventuels (sic) problèmes de bruit persistants localement. Une réelle prise en compte de l'acuité du problème et la prise de mesures efficaces tardent encore dramatiquement en France.

Notre santé en danger

Une dimension essentielle, non encore pleinement acceptée, est la prise en compte de la nature événementielle répétitive du phénomène de gêne sonore.

Ce sont principalement de brusques événements sonores répétitifs, des pics de bruit, qui sont vécus comme de véritables agressions sonores et qui provoquent par leur répétition incessante une réaction de défense de l'organisme conduisant, à terme, à la maladie.

Les moyennes de bruit mesuré au sonomètre sur l'année, encore aujourd'hui seules légales, ne permettent pas de rendre compte convenablement du phénomène et, par conséquent, de le maîtriser.

Les industriels du secteur en profitent pour afficher à l'aide d'indices acoustiques élaborés à dessein des chiffres en baisse alors que la pollution sonore augmente.

LE BRUIT FERROVIAIRE

L'inadéquation des mesures légales actuelles de bruit a spectaculairement été démontrée en 2017 lors de la mise en service de nouvelles lignes TGV.

Lors de la concertation pour établir les tracés, les associations du réseau FNE, naturellement très favorables au transport ferroviaire, avaient été rassurées par un discours officiel lénifiant : « vous verrez, cela ne fera pas beaucoup de bruit, en tout cas pas plus qu'une machine à laver. »

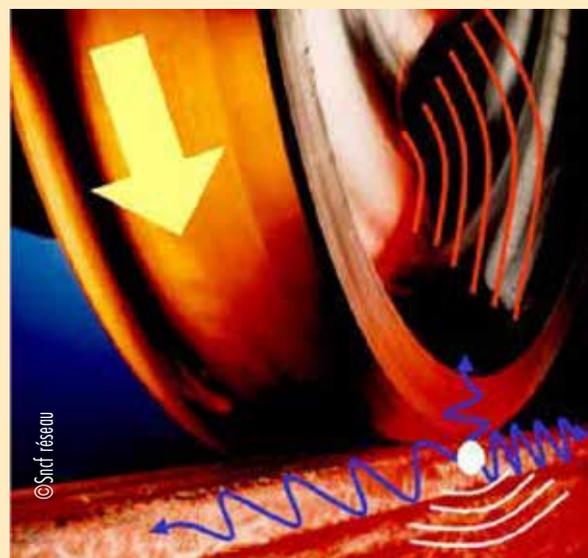


Publier les décrets d'application concernant les pics de bruit ferroviaire et les vibrations

La désillusion a été terrible, mais la très forte mobilisation qui en a résulté a abouti à une avancée législative importante avec la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019 qui instaure, dans la législation, la notion de pic de bruit. Le souci est que, plus de deux ans après le vote de la loi, le décret d'application, sans lequel ladite loi n'est rien, reste bloqué dans les tuyauteries des ministères ! Il en est de même pour le blocage d'une autre avancée de la loi LOM concernant cette fois-ci les vibrations des trains.

LES ASSOCIATIONS AGISSENT

Le phénomène vibratoire est très peu médiatisé, mais extrêmement pénalisant pour ceux qui en sont victimes : lors du passage des RER, au-delà du bruit généré (pics de bruit), de nombreux riverains se plaignent de vibrations intenses dans leur habitat, délétères pour leur santé. Certains évoquent même la sensation de vivre un tremblement de terre entre 50 et 250 fois par jour. La loi LOM prévoit des mesures, mais on attend toujours le décret d'application pour que celles-ci deviennent coercitives et soient prises en compte dans les projets de développement des territoires et des réseaux de transports ferroviaires.



© SNCF Réseau

LE BRUIT DES TRANSPORTS AÉRIENS

Près d'un Francilien sur six subit une pollution sonore dépassant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Et aucune avancée législative en vue. Au contraire, vingt ans après la directive de 2002, nous attendons encore son application effective.

Pour répondre à l'obligation européenne d'éviter, prévenir et réduire le bruit dans l'environnement (Directive 2002/49/CE qui doit s'appliquer aux aéroports depuis 2008), les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des trois grands aéroports franciliens sont, en principe, une formidable opportunité de faire diminuer drastiquement la pollution sonore aérienne, grâce à des plans d'actions renouvelés tous les cinq ans.

La réalité est tout autre : la première génération de plans 2008-2012 n'a tout simplement pas vu le jour ! Les PPBE adoptés pour Orly en 2013, Roissy en 2016 et Le Bourget en 2018 se sont révélés totalement inefficaces : les nouvelles cartes stratégiques de bruit (CSB) font apparaître pour Orly et Roissy une augmentation des populations impactées en journée, et encore plus la nuit. C'est la santé de 2 millions de Franciliens qui est en jeu ! Les nouveaux PPBE ont reçu un avis défavorable en commission consultative de l'environnement, mais les préfets représentant l'État passent outre.



Pour une véritable efficacité des PPBE

Nous exigeons des plans encadrant strictement l'activité des grands aéroports franciliens :

- Plafonnement à 500 000 mouvements à Roissy, 200 000 à Orly, 50 000 au Bourget.
- Réduction des vols de nuit et couvre-feux pour protéger le sommeil sur huit heures consécutives.
- Interdiction des avions les plus bruyants : arrêtés de restriction, renouvellement accéléré des flottes, taxation incitative.
- Procédures de moindre bruit.



LES ASSOCIATIONS AGISSENT

Sans données officielles sérieuses sur les pics de bruit répétitifs des avions, les associations en viennent à monter elles-mêmes leur système de contrôle !

À Toussus-le-Noble, ce sont de petits avions, mais les survols sont concentrés sur de courtes périodes où les pics de bruit se succèdent à cadence infernale. Les mesures moyennes sur l'année ne veulent rien dire. Faute de contrôle officiel, les associations ont mis en place leur propre système d'enregistrement de toutes les trajectoires. Il est librement accessible sur allianceassociative.fr.



LE BRUIT ROUTIER

Une autre avancée de la loi LOM, l'expérimentation de radars sonores pour maîtriser les pics de bruit routiers, vient juste d'être officiellement lancée.



Multiplier les radars sonores

Dans le bruit routier, il y a la pollution sonore continue des autoroutes, mais aussi l'émergence de pics de bruit qui sont souvent particulièrement nuisants. Actifs de longue date sur ce sujet, les élus et les associations de la vallée de Chevreuse se sont mobilisés pour être les premiers à participer à l'expérimentation instaurée par la loi LOM.

Le radar sonore « Hydre », mis au point par Bruitparif, mesure le bruit émis au passage de chaque véhicule



PRIORITÉ À LA SANTÉ,

FNE Ile-de-France souhaite que ces secteurs importants pour l'environnement, tant dans la prévention et la protection des maladies que dans la sensibilisation des jeunes à la nature et aux écosystèmes ainsi qu'au développement de nos connaissances, puissent bénéficier d'une meilleure attention de nos pouvoirs publics.

Le rôle de l'État est capital pour le financement de ces secteurs où notre pays connaît un retard de développement en comparaison des autres pays de l'OCDE. C'est pourquoi, à l'occasion des élections législatives, FNE Ile-de-France présente ses propositions en direction des futurs parlementaires franciliens.

LA SANTÉ

Moins d'hôpitaux, moins de soignants

Même si nos voisins européens envient notre système de santé, par ailleurs très lourd en termes de dépenses, la baisse du nombre de lits est continue depuis plus de quarante ans et les hôpitaux ferment suivant l'idée contestée que la médecine ambulatoire peut remplacer l'hospitalisation. La pandémie a mis l'accent sur les conséquences néfastes de cette évolution.

Ainsi, à Paris, les hôpitaux Boucicaut, Laennec, Claude-Bernard, Broussais, Val-de-Grâce, Hôtel-Dieu et bientôt Bichat et Beaujon (92) disparaissent pour la création d'un mégahôpital à Saint-Ouen avec perte de 300 lits.

A Saint-Denis, l'hôpital privé Delafontaine est en difficulté, à Garches (92) Raymond-Poincaré fermera en 2024, Émile-Roux est en reconstruction en Val-de-Marne et ferme 150 lits sur 390. A Versailles, Richaud est transformé en logements ; une fermeture partielle concerne les hôpitaux de Melun, Fontainebleau et Montereau en Seine-et-Marne.

Près de 50 % des soignants sont proches de la retraite et bien que l'Ile-de-France soit mieux dotée que bien d'autres régions françaises, beaucoup de patients peinent à trouver un médecin référent car l'institution d'un *numerus clausus* des formations médicales a réduit fortement le nombre de médecins formés pendant quarante ans. La réforme Mattei a supprimé la permanence des soins - gardes de nuit, de week-end et pratiquement la fin des visites à domicile -, ce qui encombre les urgences des hôpitaux.

Enfin, la tarification à l'acte des soins médicaux a donné la prééminence à la partie administrative sur la partie soignante.



Revaloriser les métiers du soin revoir la gouvernance hospitalière

FNE Ile-de-France propose d'agir simultanément dans plusieurs directions car faire une grande loi de santé prendra du temps.

D'avantage de médecins et d'infirmiers pour 1 000 habitants, des soignants se déplaçant à domicile et une gestion administrative partagée. La formation médicale vient d'être « reboostée », mais il faudra plus de dix ans pour en voir les résultats.

Il nous faut attirer les jeunes vers les fonctions soignantes par une meilleure rémunération, moduler la gouvernance administrative en instaurant comme guide le rapport coût/bénéfice de toutes ses décisions, ne pas fermer des hôpitaux si les patients doivent avoir un temps de parcours important pénalisant en termes de risques sanitaires, créer davantage de centres hospitaliers universitaires pour la formation des soignants, développer la médecine préventive et la recherche médicale...

Hôpital Antoine-Béclère à Clamart



À L'ÉDUCATION ET À LA RECHERCHE



© Adobe stock Christophe Fouquijn

L'ÉDUCATION

Concentration excessive et inégalités sociales

L'OCDE identifie les deux plus grands défauts du système éducatif français : les inégalités sociales et la trop faible reconnaissance des personnels éducatifs. Les élèves issus des milieux défavorisés sont cinq fois plus nombreux que ceux des milieux favorisés à ne pas atteindre le niveau minimal de lecture. Par ailleurs, le salaire moyen des enseignants est inférieur de 18 % à la moyenne OCDE et les temps de cours pour les enseignants

de primaire sont de 30 % supérieurs comparés à ceux des enseignants du secondaire.

La place des mathématiques, une discipline où la recherche française a toujours brillé, ne cesse de diminuer suite aux dernières réformes. L'orientation prématurée des élèves fait perdre un potentiel important d'ouverture d'esprit. 50 % des étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles viennent des classes économiques supérieures ou de familles d'enseignants, 7 % sont enfants d'ouvriers.

La région Ile-de-France concentre près

LA RECHERCHE

En déclin

La recherche française subit un long déclin depuis de nombreuses années alors que, en 1970, elle était dans les quatre pays les plus productifs. Avec 2,2 % de son PIB consacré à la R&D, la France est loin d'atteindre les 3 % demandés par l'UE. Les raisons sont multiples : trop peu de programmes de recherche fondamentale, des difficultés de financement des projets – le crédit impôt-recherche de 6,5 milliards d'euros est mal utilisé et pas contrôlé –, des salaires indignes d'un grand pays (on retrouve là la même vision administrative que pour l'éducation et la santé car le salaire d'un jeune chercheur à l'embauche est 63 % du salaire des chercheurs des pays de l'OCDE).

En Ile-de-France, la recherche est surreprésentée avec 41,1 % des chercheurs

français, 40 300 à l'université et dans les établissements publics scientifiques et technologiques (EPST) et 85 271 dans le secteur privé. Seize universités, des centaines de laboratoires CNRS, INSERM, CEA insérés dans les universités, plus d'une centaine de grandes écoles d'ingénieurs qui accueillent ensemble plus de 30 000 doctorants, dont environ 3 500 acquièrent le grade de docteur chaque année. Mais, faute de débouchés, la fuite des cerveaux à l'étranger s'accroît (deux sur trois des docteurs diplômés).



de 20 % des effectifs scolaires français (Versailles 9,5 %, Créteil 7,5 %, Paris 2,6 %) et 27 % des étudiants. L'hétérogénéité est, en outre, forte entre le centre de Paris et les quartiers défavorisés de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise ou de Seine-et-Marne. Les grands lycées parisiens sélectionnent les meilleurs élèves en vue des concours d'accès aux grandes écoles, pratiquement toutes situées dans la région capitale.



Renforcer attractivité et rémunération du métier d'enseignant

Il y a trop de réformes en matière d'enseignement en France, qui descend dans le classement des pays de l'OCDE.

La commission Villani a fait, récemment, une série de propositions pour tenter de sortir de cette spirale décliniste. Redonner sa place emblématique à l'enseignant dans la société en améliorant l'attractivité de la carrière d'enseignant par une meilleure formation initiale et continue et une rémunération de cadre, réduire les inégalités dans la composition des classes par plus de mixité et un soutien spécifique aux élèves en difficulté, rattacher les formations supérieures aux universités pour réduire les inégalités sociales.



Augmenter les crédits

FNE Ile-de-France insiste sur la nécessité d'augmenter fortement les crédits de recherche notamment R&D et ceux des laboratoires, de financer les programmes prioritaires à Paris et dans les régions, sur la longue durée, d'accroître le nombre de chercheurs à temps plein à l'université et dans les EPST, de transférer le crédit impôt-recherche vers la recherche publique et d'atteindre les 3 % du PIB pour les recherches publiques et privées.

Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France - Dr. Sc.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LA CLÉ DU FUTUR

Avant la révolution industrielle du XVIII^e siècle, le mix énergétique mondial était 100 % énergie renouvelable (EnR). La transformation de nos modèles énergétiques au profit des énergies fossiles a débouché, entre autres, sur le changement climatique. Le limiter suppose, aujourd'hui, d'amorcer une nouvelle transformation de ce modèle, dans un contexte de débats houleux sur l'énergie, de guerre en Ukraine et de flambée des prix.

Dans le même temps, l'urgence pour lutter contre le changement climatique n'a jamais été aussi pressante : limiter le réchauffement à la fin du siècle et atteindre la neutralité carbone en 2050 suppose d'agir dès aujourd'hui, au vu de l'inertie du système climatique et des délais nécessaires à la concrétisation des projets énergétiques. Un séminaire organisé, le 21 mars 2022, avec RTE, ENEDIS* et la participation de l'ADEME a permis de revenir sur les scénarios de transformation du modèle énergétique de notre région.

Entreprendre la transformation de notre modèle énergétique

Les enjeux sont triples : répondre aux besoins de consommation en énergie des Français, respecter la trajectoire de neutralité carbone en 2050 prévue par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), et favoriser l'autonomie énergétique. Pour y parvenir, RTE prévoit une réduction de 40 % des consommations énergétiques à l'horizon 2050 en France, mais une augmentation, dans le même temps, de 35 % de la consommation électrique.

Cela correspond, en moyenne, à son augmentation de + 1 % par an, portée par l'électrification des usages, surtout dans les transports et l'industrie.

Sur ce dernier point, un chiffre concerne particulièrement l'Ile-de-France : le triplement de la consommation des data centers, appelés à se développer principalement dans la région capitale.

Notre région, la plus consommatrice d'énergie, est aussi celle où les capacités de production d'énergie sont les moins importantes. Les perspectives en matière d'extension du parc photovoltaïque et éolien apparaîtraient ainsi très faibles malgré le grand nombre de toitures : notre participation au parc national, dans tous les scénarios, plafonne à 3 % (contre 2 % aujourd'hui), selon ENEDIS. Seule la géothermie présente un fort potentiel. Une solidarité énergétique doit donc être maintenue entre les régions : la révision du SDRIF-E est une occasion à ne pas manquer pour revoir les perspectives énergétiques de notre région et son intégration, sur ce sujet comme sur d'autres, dans un cadre national.

Un autre scénario de RTE propose de plus fortes ambitions en matière de sobriété énergétique. Dans celui-ci, la baisse des consommations énergétiques tiendrait, en particulier, à l'extension du télétravail, mais aussi à une plus grande mutualisation de l'habitat et des transports. Deux points sur lesquels l'Ile-de-France possède des atouts certains : la prédominance du secteur tertiaire est un terreau favorable au télétravail et l'habitat y est collectif à plus de 72 %.



La sobriété, première piste à valoriser

Atteindre la neutralité carbone suppose ainsi de mobiliser tous les acteurs : citoyens, État, collectivités locales, entreprises.

Pour les citoyens, il s'agit de modifier nos habitudes, comme FNE Ile-de-France l'a proposé au cours du séminaire : réduire nos déplacements en véhicules individuels au profit des transports collectifs, recourir au télétravail pour les postes « télétravaillables », réduire nos achats de biens neufs au profit de biens recyclés, des produits locaux tant pour les biens que pour l'alimentation, en réduisant aussi la consommation de viande rouge...

Dès lors, le développement d'une économie circulaire et du réemploi devient une nécessité pour l'État.

Si la sobriété passe, en partie, par les comportements individuels, ceux-ci ne compteront, au maximum, que pour 25 % de l'effort à faire selon le cabinet d'experts Carbone-4.

La sobriété est ainsi avant tout une affaire d'État : en matière de consommation énergétique des bâtiments, l'isolation des logements, qui permet de réduire fortement les besoins de chauffage, est une solution onéreuse (de 10 000 € à 30 000 € par appartement dans les copropriétés).

L'isolation est rentable dans la durée, mais elle doit être soutenue par l'État. Les pouvoirs publics ont lancé des plans pour l'isolation des logements : ma Prim'Renov (2 milliards €/an) et les aides du plan de relance ont porté sur 750 000 logements, en 2021, sur la France entière.

Mais les objectifs sont trop faibles sachant que le parc national de logements est de 37 millions en 2021, soit cinquante ans pour rénover la totalité du parc.

* NOTE : Voir documents ENEDIS RTE sur fne-idf.fr

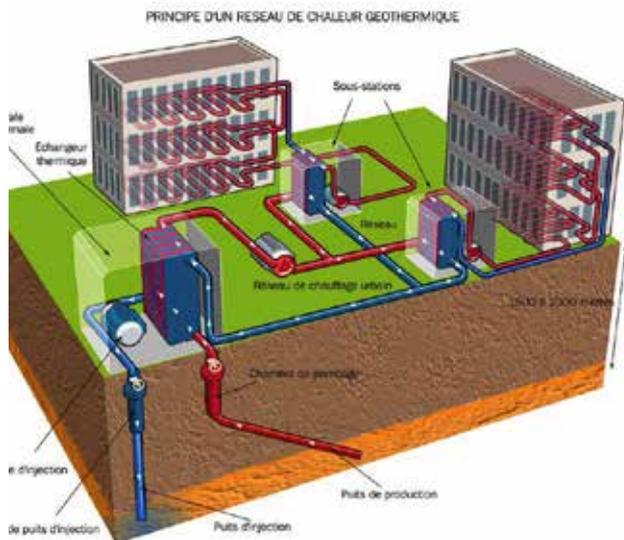
ILE-DE-FRANCE



Produire des EnR en Ile-de-France

À côté des efforts individuels pour réduire la consommation énergétique, la production d'EnR doit être amplifiée. L'Ile-de-France est une région riche en capacité géothermique. Les puits géothermiques reliés à des réseaux de distribution de chaleur permettent de chauffer plus de 600 000 logements sur les 5,5 millions que compte notre région. Ce chiffre pourrait être doublé. Si cette solution est onéreuse à mettre en place (20 millions d'euros pour un forage et un réseau de chaleur pour 5 000 logements), elle est amortie en moins de vingt ans pour une quasi-gratuité de fonctionnement.

Forage du puits thermique à Dammarie-les Lys (77)



En ce qui concerne l'énergie solaire, FNE Ile-de-France est convaincu que la production pourrait être largement amplifiée, contrairement aux estimations d'ENEDIS, qui, dans ses calculs, s'est vu contraint par la Programmation publique de l'énergie 2019-2028. Celle-ci encourage en effet d'avantage le solaire au sol que celui en toitures, dont notre région est si riche. Si cette solution est plus onéreuse, la priorité qui doit être donnée à la préservation des sols, puits naturels considérables de carbone, rend ces considérations mercantiles dépassées.

Les éoliennes font l'objet d'un rejet par la population en raison d'une mauvaise présentation des projets. Outre ce rejet, il y a peu de secteurs venteux où elles pourraient être implantées. Toutefois, sur les toits des grands immeubles des éoliennes horizontales (diminution de l'impact visuel) pourraient être implantées, mais leur apport énergétique serait faible. En revanche, FNE Ile-de-France s'oppose au développement du bois-énergie, aujourd'hui en hausse constante. La combustion du bois pose deux problèmes majeurs : les ressources en bois de notre région sont limitées (l'accroissement naturel de la forêt francilienne est de 1,1 million de m³/an, beaucoup moins que les 3 millions de mètres cubes consommés par an dans la région) et la combustion du bois produit non seulement du gaz carbonique, mais aussi des particules polluantes pour l'air. La neutralité carbone du bois n'est assurée que si sa production compense sa combustion ce qui n'est pas le cas dans notre région.

En Ile-de-France, **la sobriété énergétique doit devenir notre leitmotiv**; l'utilisation de la géothermie et de la récupération d'énergie (data center, réseaux d'assainissement...) doit être développée, les toits doivent se couvrir de panneaux photovoltaïques. Mais atteindre la neutralité carbone passe également par la révision de nos objectifs : plusieurs études convergentes montrent que l'attractivité et la croissance économique à tout prix ne permettront ni d'améliorer ou de maintenir nos conditions de vie ni de nous adapter au changement climatique.

Margot HOLVOET
Directrice de FNE Ile-de-France

Patric KRUISSEL
Chargé de mission Energie à FNE Ile-de-France



Panneaux photovoltaïques sur les toits à Paris

LA RÉINDUSTRIALISATION

UNE NÉCESSITÉ POUR LA RÉGION

Les effets pervers de la mondialisation, en matière d'indépendance et d'empreinte écologique, sont de plus en plus évidents. Afin d'y remédier, l'économie circulaire et la réindustrialisation responsable doivent être mises en œuvre dans le schéma directeur.

La crise Covid et la guerre en Ukraine nous ont fait prendre conscience des faiblesses de notre pays pour fournir des marchandises indispensables comme les masques, les médicaments, les semi-conducteurs...et maintenant l'énergie ou les aliments pour le bétail.

Un constat d'échec

La France, depuis 1970, a divisé par trois ses capacités productrices et bien évidemment ses emplois industriels. Selon le Haut-Commissariat au Plan, sur 9 000 produits du quotidien (fruits, légumes, vêtements, électroménagers, équipements professionnels), les deux tiers, soit 266 milliards d'euros contribuent au déficit commercial. De nombreux travaux ont mis en évidence que, sans industrie et sans artisanat, la région capitale se dessèche et devient plus dépendante des échanges mondiaux ; elle perd ainsi son autonomie et de sa capacité de rayonnement propre ; elle se banalise. La part de l'industrie ne représente plus que 10 % du PIB français contre 22 % en Allemagne et 17 % en Italie.

De plus, il faut savoir que la moitié de notre empreinte carbone vient de l'importation de biens de consommation produits en Asie ou en Europe de l'Est à partir du charbon. Le déficit écono-

mique industriel vient surtout de nos échanges avec les pays de l'Union européenne, nos produits restant trop dans la gamme moyenne. La réindustrialisation, dans le respect des normes environnementales européennes, avec un mixte énergétique très bas carbone, est donc un vrai enjeu.



Repartir sur de nouvelles bases

Réduire notre dépendance et la gabegie énergétique peut prendre différentes formes. En Île-de-France cela doit d'abord se traduire en termes d'économie circulaire. Il importe, d'abord, d'intensifier les usages. Les voitures individuelles, par exemple, qui passent 90 % du temps au garage gagnent à être partagées. Il faut, ensuite, valoriser le réemploi. Le « seconde main » est un modèle vertueux. Il faut, enfin, industrialiser le recyclage de façon que les déchets des uns deviennent la matière première des autres.

Pour cela, il est nécessaire de dédier du foncier à cet usage, y compris dans les villes denses.

Bien sûr, nous aurons toujours besoin de produire de nouveaux biens. Plutôt

que d'acheter en Asie des produits peu chers, peu fiables et peu écologiques, prenons le parti de fabriquer nous-mêmes des produits durables et de mutualiser leurs usages.

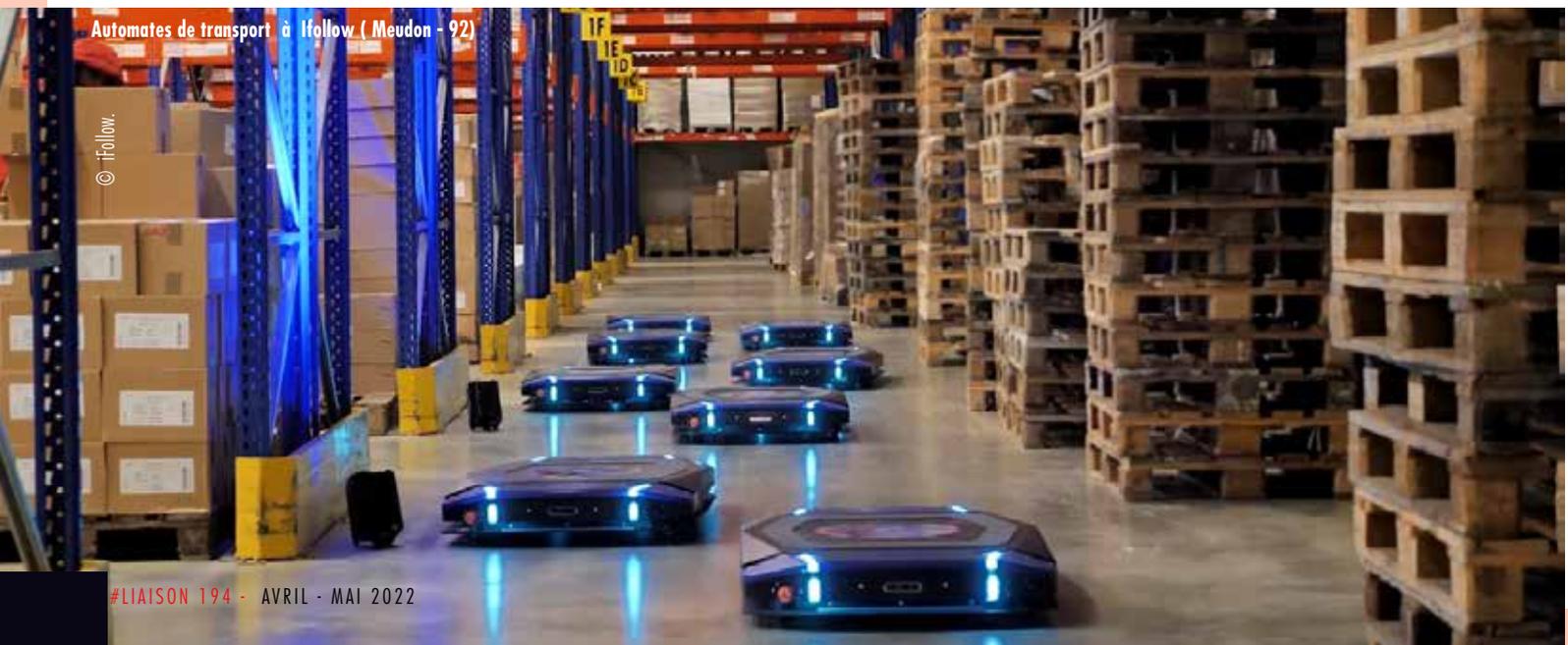
2050 se construit aujourd'hui

Il est heureux que l'économie circulaire ait été mise en avant comme un axe essentiel du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) en cours de révision. Encore faut-il que ce principe soit réellement pris en compte.

Un schéma directeur est un document de planification majeur qui s'impose à tous les autres, même les plans locaux d'urbanisme (PLU) y sont soumis. C'est donc maintenant qu'il faut décider, ensemble, de l'aménagement du territoire pour les trente prochaines années, maintenant qu'il faut dimensionner la réindustrialisation de la Région. France Nature Environnement Île-de-France portera dans ce débat la vision d'une éco-région qui va au fond des choses. Nous défendrons la réindustrialisation raisonnée fondée sur l'économie circulaire, mais aussi l'urbanisme circulaire qui sanctuarise les espaces de nature pour reconstruire la ville sur la ville.

Luc BLANCHARD

Coprésident de FNE Île-de-France



Automates de transport à Ifollow (Meudon - 92)

© Ifollow.

LA DÉFENSE DES TERRES AGRICOLES

UN ENJEU ESSENTIEL EN ILE-DE-FRANCE

L'alimentation reste la vocation première de l'agriculture qui occupe, en France métropolitaine, quasiment la moitié du territoire. Cette activité est en prise directe avec la biodiversité, l'eau, le sol, l'air, le climat et génère sur ceux-ci des impacts positifs ou négatifs. Or, pour pouvoir continuer à produire demain, il est indispensable non seulement que la surface dédiée à l'agriculture soit maintenue, mais aussi que cette activité ne soit pas à l'origine de dégradations de ces composantes environnementales essentielles.

La consommation de terres agricoles, corollaire de l'urbanisation, est censée être maîtrisée par le dispositif du zéro artificialisation nette (ZAN) et l'utilisation de friches. En Île-de-France, c'est une véritable sanctuarisation des terres agricoles qui est indispensable pour préserver les potentialités de cultures et productions destinées à l'alimentation et à l'approvisionnement des Franciliens.

Préserver le capital foncier

Il convient de privilégier la vocation nourricière des terres agricoles et les protéger de toute artificialisation. Une vigilance s'impose également vis-à-vis des cultures à vocation énergétique à grande échelle, des installations photovoltaïques au sol, des installations de stockage de terres et matériaux inertes. La promesse d'une loi foncière maintes fois répétée depuis 2017 n'a toujours pas été concrétisée et le contrôle du marché sociétaire agricole reste limité. La SAFER est bien informée des cessions de parts sociales des exploitations agricoles sous forme sociétaire, mais elle n'a pas la capacité d'en assurer la régulation. Le décret de mise en œuvre de la loi Sempastous du 23/12/2021, instaurant un début de contrôle administratif, n'est toujours pas paru. Malgré l'intervention de la SAFER et sa volonté d'installer de nouveaux agriculteurs, on assiste à la poursuite de la concentration des terres en unités de moins en moins nombreuses et de plus en plus grandes.

Promouvoir l'agroécologie

La préservation des sols non artificialisés, en particulier des terres agricoles, contribue à prévenir les inondations et à lutter contre le réchauffement climatique. Favoriser des pratiques agricoles vertueuses en se passant d'engrais et de pesticides de synthèse et en maintenant ou en reconstituant des éléments agroécologiques (haies, bosquets, mares, etc.) permettrait d'amplifier ces effets tout en préservant les ressources naturelles que sont la biodiversité, le sol, l'eau, l'air, qui sont des facteurs de production et de santé. L'agroécologie, dont l'agriculture biologique est l'une des formes les plus abouties, doit donc être promue.

Premiers résultats du recensement agricole 2020

La taille des exploitations continue d'augmenter. En Île-de-France, alors que la surface agricole utile (SAU) se stabilise (563 000 ha, perte de 4 800 ha en dix ans, soit 0,9 %), on compte 4 425 exploitations dont 3 485 en grandes cultures (surface moyenne 150 ha), avec la disparition de 600 exploitations (-12%) soit soixante par an, ayant libéré 44 000 ha de foncier en dix ans. Par ailleurs, les agriculteurs de plus de soixante ans devraient potentiellement libérer 137 000 ha à moyen terme.



Sources Agreste - Recrutement agricole 2020



Sanctuariser les terres agricoles

Des outils législatifs doivent être mis en place pour sanctuariser les terres agricoles d'Île-de-France et tendre au plus vite vers le zéro artificialisation, encadrer les dépôts de terres inertes de moins de 2 mètres de hauteur échappant actuellement à toute formalité, contrôler plus efficacement le marché foncier sociétaire, permettre l'installation d'un plus grand nombre de porteurs de projets agricoles.

L'ambition de favoriser les pratiques agricoles vertueuses et de s'engager résolument dans la transition agroécologique, doit être traduite dans la déclinaison française de la Politique agricole commune (PAC) et les aides à l'installation doivent être dirigées vers les projets les plus vertueux.

Jane BUISSON
Secrétaire générale de FNE Île-de-France
Membre du CA de la SAFER Île-de-France

ENCORE UNE FRICHE FERROVIAIRE URBANISÉE DANS LE 12^e !

L'association Riverains Messageries, adhérente à FNE Paris, s'est créée à la fin de 2020 pour s'opposer à un projet porté par la Société nationale d'espaces ferroviaires d'aménagement de 6 hectares de friches ferroviaires de la gare de Lyon, dans le 12^e arrondissement.



Ce projet va contribuer à l'hyperdensification de l'arrondissement (moins de 3 m² d'espaces verts par habitant au lieu des 10 m² recommandés par l'OMS) avec ses 45 000 m² de logements, ses 45 000 m² de bureaux et ses 3 000 m² de commerces et services. Au lieu de profiter de la libération de ce site pour offrir aux habitants du quartier un nouvel espace de respiration et de fraîcheur, cette réalisation va constituer un nouveau pôle de chaleur et diminuer l'accès au ciel des riverains actuels. La bande verte d'« environ 1 hectare » prévue est enclavée entre bureaux et voie ferrée, à l'abri des regards et, directement connectée au parvis de la gare de Lyon, elle constituerait un lieu idéal pour toutes sortes d'activités illicites qui mettraient en danger la tranquillité et la sécurité des habitants. Au demeurant, aucun mode de calcul sur la façon d'obtenir 50 % de végétalisation du site et 30 % de pleine terre (soit, selon nous, 8 % de terre accessible) ne nous est fourni.

Les actions des associations du 12^e

La mairie avalise ce projet malgré les promesses faites par les élus lors de la campagne municipale qui les a portés à la direction du 12^e arrondissement. Elle n'intervient notamment pas sur la création de bureaux, dont la superficie, au moins équivalente à celle des logements, est en total déphasage avec les préconisations actuelles de télétravail et le rôle que celui-ci peut jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle considère comme clos ces dossiers en cours qui tournent le dos aux principes du plan d'urbanisme bioclimatique qui s'élabore et qu'elle vante par ailleurs. Les concertations, tant avec la Société nationale d'espaces ferroviaires qu'avec la mairie, ne prennent pas en compte nos inquiétudes et nos propositions.

D'autres associations du 12^e protestent contre des projets qui participent des mêmes logiques à court terme : Picpus,

Netter-Debergue, Louis Braille, Les Meuniers, Bercy-Charenton, Tunnel des artisans. Nous avons participé avec elles à de nombreuses actions (manifestations devant la mairie, devant la gare de Lyon, devant le chantier de la rue de Picpus, audition au ministère de la Transition écologique avec la députée du 12^e...).

Ces associations luttent comme nous contre un ensemble de projets qui vont aggraver la situation d'un des arrondissements les plus denses de Paris. La capitale perd chaque année des habitants et, néanmoins, les constructions ne cessent d'y croître.

Il y a là un problème global d'urbanisme : on ne peut proclamer son adhésion au projet de lutte pour une ville plus apaisée, plus respirable et multiplier les constructions, les bureaux notamment, qui ne cessent d'aggraver la situation d'une des villes les plus denses du monde.

L'association souhaite continuer à s'inscrire dans une action collective contre les catastrophes climatiques déjà à l'œuvre et à venir.

Association Riverains Messageries
riverainsmessageries@gmail.com



ANNULATION DU PLU DE DOURDAN

19

Le tribunal administratif de Versailles a annulé, dans sa totalité, le plan local d'urbanisme de Dourdan. Cette décision ouvre la porte à une meilleure protection du site patrimonial et à son intégration dans les paysages naturels, agricoles et forestiers alentour.



Cette annulation résulte des recours de trois associations* réunies au sein du Groupement d'associations dourdanaises (GAD). Ce groupement de neuf associations agit principalement pour la préservation de la qualité de vie des Dourdanais, de la nature environnante, du patrimoine historique ainsi qu'à la préparation aux changements climatiques, sociaux et économiques à venir.

Dourdan, ancienne ville royale, bénéficie d'un patrimoine architectural, urbain et paysager exceptionnel : la physiologie générale de la ville, son patrimoine bâti, son « écrin vert », l'Orge, la forêt domaniale et au-delà le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dont Dourdan est ville-porte. Classée, en grand partie, site patrimonial remarquable (SPR), elle dispose à ce titre d'un règlement spécifique destiné à préserver ses caractéristiques. Située en fond de la vallée de l'Orge, elle dispose également d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Ces documents sont des servitudes d'utilité publique et s'imposent au PLU.

Dourdan, entre nature et patrimoine

Les associations ont contesté d'importantes illégalités portant sur plusieurs éléments structurants du PLU : celui consistant à construire sur les terres agricoles du plateau de Liphard situé au nord de la ville, en bordure d'une hypothétique future déviation. Ou encore ceux consistant à rendre constructibles des parcelles situées en zone d'expansion des crues

en fond de vallée. Le grand lotissement au sud de la ville ou l'ouverture à la circulation de promenades en milieu naturel sans respecter le site patrimonial remarquable qui impose la protection des vues sur le centre historique ou la protection des milieux naturels sont également remis en question.

Les associations émettent haut et fort le souhait de conserver à la ville de Dourdan son écrin paysager et agricole et de voir leur commune intégrée dans le parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse. Elles se réjouissent de voir enfin disparaître un projet de contournement qui pouvait être évité.

Quant à la municipalité, elle a fait le choix de ne pas faire appel et de vivre avec le PLU de 2014 qui pourraient s'avérer fonctionnel moyennant quelques adaptations.

Pour finir, Dourdan a été sélectionnée dans le programme gouvernemental « petites villes de demain » destiné à concrétiser des projets de territoire. Les associations ont fait savoir aux élus qu'elles souhaitent être partie prenante dans l'élaboration de ce programme.

Jean-Pierre LEMERCIER
Président de Dourdan Environnement

*Patrimoine et Cadre de vie Dourdan (APAVIE), apaviedourdan.free.fr

Dourdan Environnement, dourdanenvironnement.wordpress.com

Fédération des associations de Protection de l'Environnement de la Haute Vallée de l'Orge (FAVO), favo.fr

TRAME VERTE DE PONTCHARTRAIN

VICTOIRE DES ASSOCIATIONS !

Le développement de la trame verte, liaison entre les espaces naturels, a pour premier objectif d'assurer le maintien de la biodiversité et d'enrayer à l'échelle locale son dramatique déclin. Ainsi, un corridor écologique a été clairement identifié dans le bourg de Pontchartrain à partir du parc du château, au sud-ouest, pour rejoindre, au nord-est, la forêt départementale de Sainte-Apolline, située sur la commune de Plaisir.

Le bois de Bienval de Pontchartrain, ancienne continuité de la forêt de Sainte-Apolline, est une des composantes de cette trame verte qui relie le château à la forêt depuis des siècles. Ce bois était encore, jusqu'en 2021, la propriété de l'ancien châtelain. Au début de notre millénaire, faisant l'objet de velléités d'aménagement en parc d'aventures « accrobranche », il a été classé ENS (espace naturel sensible) par le département.

Le bois de Bienval sauvé

D'une superficie de 8 hectares, bénéficiant d'un double statut, dont celui d'ENS puis de zone naturelle accueillant une flore et une faune de grande qualité (ZNIEFF) dont des cervidés, le bois de Bienval a, malheureusement, été squatté ces dernières années par l'homme qui y a développé de manière sauvage un réseau de pistes VTT. Profitant d'un intéressant dénivelé, ce bois est devenu l'un des meilleurs « spots » de descente en Ile-de-France. Aujourd'hui, le sable est, par endroits, damé, modelé, rehaussé et creusé entre les arbres dont certains sont sur le point de se déraciner. Les fougères ont disparu tout autour des tracés des pistes...

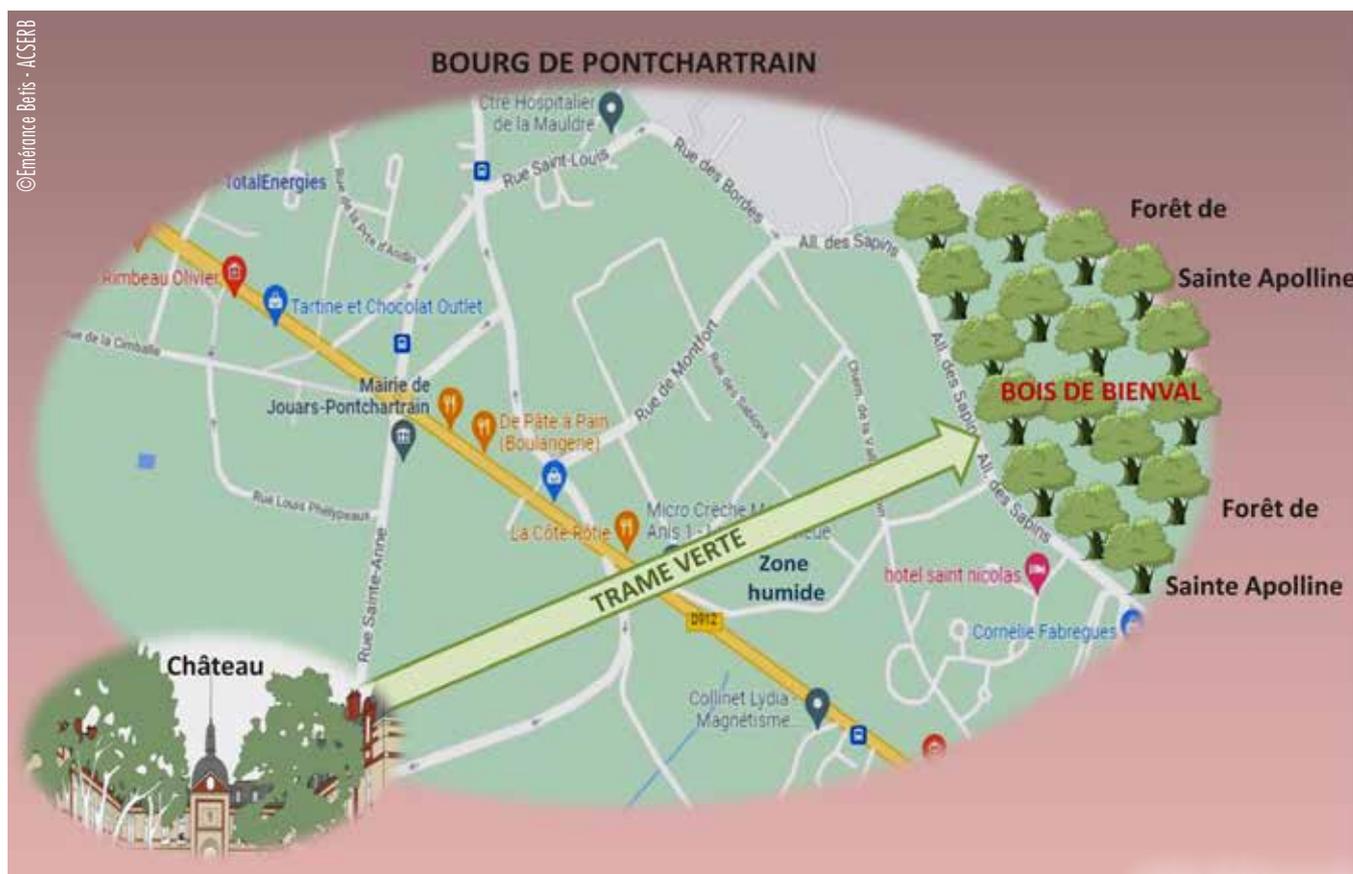
À la suite de la vente à la découpe du château et des terres attenantes en 2019, l'ancien propriétaire continue à se des-

saisir progressivement de ses terrains sur la commune de Jouars-Pontchartrain. C'est, notamment, le cas du bois de Bienval qui a été mis en vente à la mi-2021. Quatre associations environnementales de Pontchartrain (ACSERB, AC, ADEE et JADE) ont alors uni leurs forces pour, compte tenu des enjeux en présence, demander au maire de bien vouloir le préempter. Après avis positif majoritaire du conseil municipal, ce fut chose faite à la fin septembre 2021, accompagnée d'un objectif de renaturation de cet espace qui redeviendra à terme libre d'accès. Ainsi, toute la biodiversité nécessaire au vivant, y compris à l'espèce humaine, sera reconstituée.

L'Association chartripontaine de sauvegarde de l'environnement rural et de la biodiversité (ACSERB) s'est proposée de renaturer le bois à travers des ateliers participatifs.

Face à la crise climatique et à celle de la biodiversité, toujours chercher ailleurs les responsables de nos difficultés n'est plus de mise : agir de notre place, avec nos moyens : tout commence par nous !

Marie-France BABIN
Association ACSERB
acserb78.org



LE DILEMME DE LA FRICHE INDUSTRIELLE

En matière d'urbanisme, on peut tout affirmer et dire en même temps son contraire. C'est le cas de la friche industrielle et de sa réhabilitation. Une bonne idée, oui, si le bon sens prime et que l'on se projette sur le long terme. Non, si l'opération consiste à remplacer du vieux béton par du nouveau et que seuls les intérêts de court terme dictent leurs lois.

La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry a décidé de lancer un programme ambitieux de réaménagement des friches industrielles. Situées en bords de Seine, deux entreprises, Henkel, le lessivier, et les établissements Leroy, entreprise leader, à l'époque, du papier peint, occupaient cet espace.

Poussé par une obligation prétendue « pressante » de rachat de ces terrains, le projet d'aménagement dit des Bords de Seine a été présenté cet automne aux habitants de la ville. Quelle n'a pas été leur stupéfaction devant l'ampleur de celui-ci !

La friche concernée couvre quelque 150 000 m². 78 000 m² de surface de plancher sont prévus pour une première tranche concernant 805 logements. Cela représente une augmentation de près de 15 % de population. En fait, un nouveau hameau.

La circulation sur ce secteur, au pont du Maréchal-Juin, est très dense, à la limite de la thrombose (plus de 20 000 véhicules/jour selon une enquête de trafic de 2018-2019). Les usagers peuvent mettre entre 25 à 30 minutes pour passer d'une rive à l'autre.

Un projet à proposition unique

L'urbanisation a été privilégiée à tout autre alternative avec une préoccupation dominante : optimiser les droits à vendre. Saint-Fargeau-Ponthierry a connu en cinq ans un boom de construction de plusieurs centaines de logements, principalement en centre-ville, et aux standards exigés par l'État : nous tutoyons les 25 % de logements sociaux. Quelle folie pousse alors à vouloir encore et encore urbaniser ?

L'environnement, un laissé-pour-compte

Le contexte actuel de dérèglement climatique et l'urgence à agir obligent à une extrême prudence dans les choix à prendre, surtout en matière d'urbanisme où l'empreinte laissée est particulièrement forte. Et pourtant, sur ce

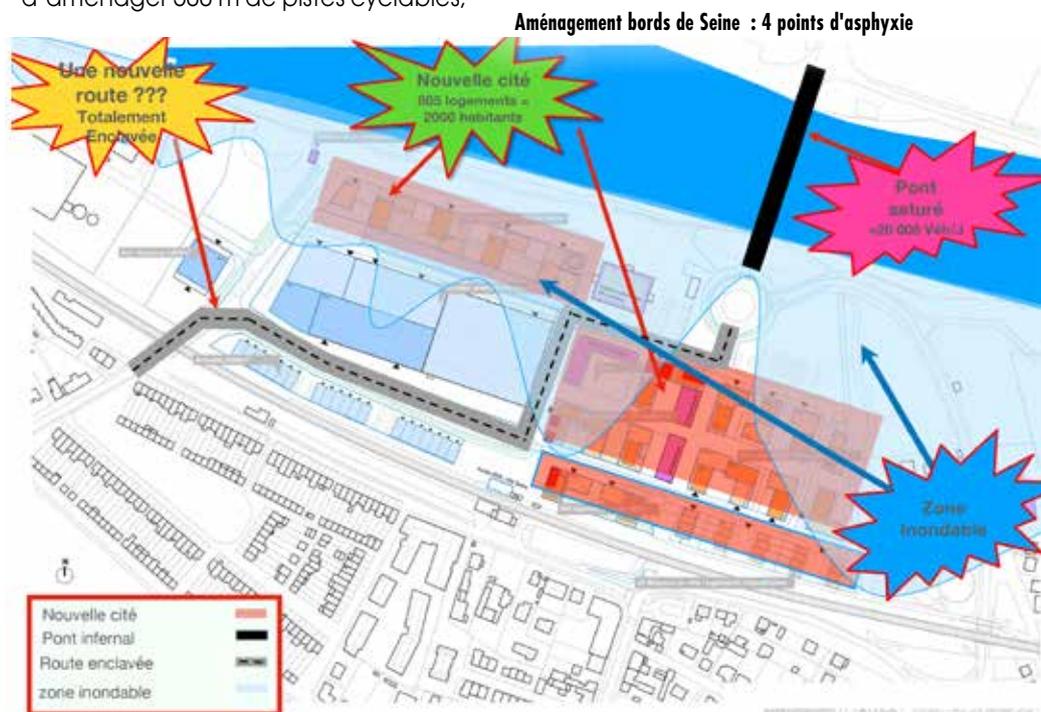
point, notre ville a mis sans sourciller un mouchoir par-dessus.

Pollution de l'air

Notre commune est déjà asphyxiée... Et là où la circulation est déjà saturée, on n'hésite pas à amplifier le trafic, or comment les nouveaux venus vont-ils aller travailler ? De plus, sous prétexte d'aménager 500 m de pistes cyclables,

rassure que leurs auteurs. Les objectifs de la loi Climat et Résilience ne semblent pas respectés ici.

Finalement, nous sommes en présence d'un projet dont le seul mot d'ordre est celui d'une triviale opération immobilière faisant fi des impacts environnementaux.



idée positive *a priori*, on imagine alors déplacer la route actuelle au prix de moyens considérables. Le rapport coût/bénéfice environnemental est disproportionné.

Inondation

Aujourd'hui, seul le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), plan particulièrement commode pour les promoteurs, fait référence. Établi en 2013, il date un peu... D'autres données officielles viennent fortement le contredire. Les risques d'inondation aujourd'hui et demain sont indéniables.

Biodiversité

Sujet ô combien sensible, mais où la seule allusion qui y est faite se trouve ici dans l'expression d'un programme de végétalisation approximatif qui ne

L'aménagement responsable des bords de Seine est un atout pour les habitants de la ville comme pour l'ensemble de l'agglomération Melun-Val de Seine. Le dilemme reste entier. Saurons-nous le résoudre ?

Association ADEMAJ

LA COLÈRE GRONDE

AUTOUR DES GARES DU GRAND PARIS EXPRESS

À l'initiative du collectif « Anti-nuisances de Bondy », neuf associations et cinquante-sept citoyens des villes environnantes ont attaqué la DUP de la ligne 15 Est du Grand Paris Express (GPE), dont les gares ont dévoilé leur lot d'artificialisation et de nuisances pour les milieux environnants. Confortée par son nouveau rôle de promoteur immobilier pour aménager le pourtour des gares du GPE, la Société du Grand Paris (SGP) n'en reste pas moins sourde aux préoccupations environnementales et sanitaires qu'implique la construction même des gares du réseau.

Les griefs des associations concernent l'emprise et la nature des travaux que la SGP veut entreprendre pour la construction des gares du GPE.

Pour exemple, **la gare du Fort d'Aubervilliers** implique la destruction des jardins ouvriers, **la gare de Bondy** implique l'expulsion de trois familles et le sacrifice de la crèche Janusz-Korczak, **la gare de Rosny-sous-Bois** implique la destruction de vingt-cinq pavillons, **le chantier de la gare de Nogent/Le-Perreux-sur-Marne** expose les riverains à des nuisances sonores inacceptables.

Le mépris et la surdité de la SGP, qui est chargée de déployer le GPE et de promouvoir la rentabilité des abords des gares, se sont révélés lors de la réunion publique du 5 juin 2021 à Bobigny, organisée par la commission d'enquête publique dans le cadre de la modification n°2 de la DUP initiale validant la ligne 15 Est. Cette réunion destinée à échanger avec les riverains du tronçon Bobigny/Rosny-sous-Bois, n'a pas permis l'écoute attendue, mais a provoqué, à l'inverse, la colère et la détermination des

habitants à imposer la prise en compte de leur avis.

Associations et riverains de la gare de Bondy se sont mobilisés en vain pour tenter de se faire entendre par la SGP. Les occasions de dialogue ont été multiples, avec des enquêtes publiques, réunions publiques à Bondy, réunion du collectif avec la SGP et SNCF Réseau à Saint-Denis, au cours desquelles des propositions ont été faites par les citoyens et les élus (propositions alternatives à l'emprise destructrice des pavillons de la rue Etienne-Dolet, marche symbolique le 4 décembre 2021 pour démontrer les risques associés à l'emprise du chantier de la gare de Bondy, lettre des élus de Seine-Saint-Denis à la SGP, etc.). Aucune de ces initiatives n'a été prise en compte par la SGP.

Une nouvelle fois le recours auprès des tribunaux reste le dernier moyen permettant de faire valoir la raison.

Francis REDON
Président d'Environnement 93
environnement93.fr

Une pratique contractuelle qui nuit à l'information environnementale

Dans son rapport sur la SGP de décembre 2017, la Cour des comptes constate que « les procédures de passation des marchés sont inégalement maîtrisées et l'exécution des marchés encourt de nombreuses critiques ». Les magistrats précisent : « Faute de définir avec précision ses besoins, la SGP multiplie les recours aux bons de commande et aux avenants. Cette pratique est susceptible de remettre en cause l'équilibre économique des marchés et expose l'établissement à des risques juridiques. »

Or cette particularité a des incidences concrètes sur l'anticipation des nuisances du projet. Les marchés de conception-réalisation de la SGP rendent indigentes les études d'impact.

Comme le concède la SGP dans ses réponses à la Mission régionale d'autorité environnementale sur la ligne 15 Est, ce type de marché ne permet pas une information suffisante et étayée dans les études d'impact qui accompagnent les enquêtes publiques. Pour la SGP : « Les études de conception seront poursuivies par les futurs titulaires des marchés de conception-réalisation retenus pour la réalisation de la ligne 15 Est. (...) »

Le changement de mode de contractualisation pour la réalisation de la ligne 15 Est (passage en conception-réalisation) n'a pas permis d'engager les études acoustiques au niveau du Centre d'exploitation et de remisage (CER) du fait du report des études de conception à la nomination d'un titulaire. »



UN PROJET DE NOUVEAU CONTESTÉ SUR L'ÎLE SEGUIN

Depuis le départ de Renault (2005), l'île Seguin continue à vivre de nombreux rebondissements. Après les échecs de Bolloré, de DBS, la ville a mandaté Bouygues Immobilier, en avril 2021. Il propose un projet moins dense de 113 000 m² de bureaux, au joli nom de Vivaldi. Le permis de construire est en cours d'instruction et a fait l'objet de deux évaluations par la Mission régionale d'autorité environnementale.



LE PROJET VIVALDI
EXTRAIT DU DOCUMENT
« AVIS DE L'AUTORITÉ
ENVIRONNEMENTALE
ET REPONSE DU MAITRE
D'OUVRAGE EN DATE
DU 14 JANVIER 2022 »

Avec la crise sanitaire, le préfet de Région d'Île-de-France conditionne l'autorisation de nouveaux bureaux via une procédure d'agrément plus exigeante, en favorisant les logements au détriment des bureaux dans l'Ouest parisien. Le développement du télétravail s'est accéléré et le taux de vacances qui était de 8,1 %, en 2018, dans les Hauts-de-Seine, est passé, au premier semestre 2021, à plus de 10 % (18 % à la Défense aujourd'hui).

Le préfet de Région a accordé, le 10 décembre 2021, l'agrément « bureaux » à Bouygues Immobilier moyennant la signature d'un protocole signé entre la ville et la préfecture du 92, mobilisant les très rares réserves foncières boulonnaises. Les 42 000 m² de logements en compensation, demandés par la préfecture, vont concerner au moins cinq autres villes du département. Un recours gracieux a été déposé contre l'arrêté préfectoral par sept associations.

Un contresens

Le projet Vivaldi se vante d'améliorer la biodiversité de l'île avec une « végétalisation massive ». La réalité est que la biodiversité se dégrade. Dans son histoire récente, la présence d'es-

pèces protégées a été observée sur le jardin éphémère de 2,5 hectares, créé en 2010, avec un apport de terre végétale sur la partie centrale de l'île. Or, ce jardin a été fermé en 2018 et ne sera pas remplacé.

L'île Seguin a été polluée depuis le XIX^e siècle par des activités de tannerie, le plomb du tir au pigeon et les usines Renault au XX^e siècle. Les efforts importants de dépollution du sol, achevés en 2009, n'ont pas permis d'éliminer métaux lourds, résidus pétroliers et autres produits chimiques, encore présents jusqu'à la nappe phréatique. Le sol de l'île n'est qualifié que pour un usage industriel et non pas d'habitation. Les épaisseurs de terres en toitures et terrasses sont insuffisantes pour des arbres.

Un site et un paysage remarquable

Par le tracé de son méandre, la topographie de ses coteaux, la découpe de ses rives et le profil de ses îles, la Seine a dessiné entre Issy-les-Moulineaux, Boulogne et Saint-Cloud une des scénographies les plus remarquables de sa vallée, à l'ouest de Paris.

Le projet vante l'image d'une île verdoyante dont les architectures en terrasses, inspirées des jardins de Babylone,

sont parées d'une abondante végétation qui s'épanouit sous un soleil éclatant. Mais l'impact de ces constructions dans ce magnifique paysage sera irréversible.

La réalité du projet est bien différente des images flatteuses qui sont montrées :

- Le seul jardin prévu pour les 11,5 hectares de l'île est un square allongé face à Meudon de 1,5 ha (450 m de long et 65 m de large).

- Les façades assez massives, côté Boulogne, présentées comme baignées de soleil, sont au nord, et couperont la vue de Boulogne vers les coteaux de Meudon et de Sèvres.

- Le bâtiment d'angle, côté Boulogne, « écrase » ceux de la Seine musicale.

- La rue centrale large de 15 m est bordée de bâtiments de 7 à 12 étages, dont le plus haut à 48 m, qui ne laisseront pas passer la lumière.

La consultation du public par voie électronique, qui s'est terminée le 19 février, est un désaveu manifeste : 72,5 % des 752 contributions rejettent le projet !

Les aventures de l'île Seguin ne sont pas terminées.

Environnement 92 et La Seine n'est pas à vendre
environnement92.fr
laseinenestpasavendre.com

LE PARC DÉPARTEMENTAL DE LA ROSERAIE MEURTRI PAR LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

Le parc départemental de la roseraie à L'Haÿ-les-Roses possède, en son sein, la Roseraie, conservatoire unique de rosiers anciens, classé monument historique et jardin remarquable. Cet ensemble exceptionnel est menacé par l'opération immobilière portée par Citallios et Emerige, 135 logements de luxe avec place et commerces. Elle va s'implanter à 12 mètres de la Roseraie, après arrachage des quarante-cinq arbres du square Allende, constitutifs de l'écrin végétal conçu par le paysagiste Édouard André.



Ce qu'il reste du square Allende détruit en décembre 2020, plusieurs arbres centenaires massacrés.

Cette opération immobilière sans qualité, spéculative et instruite sans concours d'architectes ne respecte ni le patrimoine bâti de l'église, ni les bâtiments Marquais de l'entrée de la Roseraie, ni les fermettes du XIX^e siècle qui l'entourent.

L'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France sur ce projet, jugé hors d'échelle, a cependant été cassé par le préfet de Région sur recours du maire, Vincent Jeanbrun (LR).

Cette opération vient perturber l'équilibre biologique, visuel et sonore de la Roseraie, en détruisant l'enveloppe végétale qui l'entourait et qui constituait un environnement biologique riche en biodiversité, que va remplacer un immense îlot de chaleur (signalé, entre autres, dans le rapport très critique de la Mission régionale d'autorité environnementale).

La construction de bâtiments de 15 mètres de haut va créer avec la Roseraie une covisibilité qu'un léger écran végétal d'une douzaine d'arbres est censé éviter. Ce seront donc, pendant des décennies, une rupture grave de l'intimité de la Roseraie, une réelle menace pour sa survie et une atteinte paysagère du parc.

La Roseraie en péril

La Roseraie a été conçue comme une pièce merveilleuse au sein de son écrin de verdure. C'est une œuvre d'art qui, comme telle, a droit à son intégrité et à sa conservation. Interférer sur cet écrin en en supprimant une partie, c'est nécessairement porter atteinte à l'œuvre elle-même, « *en dénaturant de manière significative le paysage remarquable et protégé de ce secteur* ». La qualité paysagère du parc de la Roseraie, son intégrité en tant que protecteur de cette œuvre d'art en sont affectés.

Aludhaÿ se mobilise

Dès 2017, l'association a été à l'initiative d'une large mobilisation contre ce projet démesuré avec, notamment, une pétition qui a recueilli plus de 20 000 signatures à l'interna-

tional. Aludhaÿ a engagé un recours contre le permis de construire. Mais, à ce jour, tous les recours juridiques, pourtant très argumentés, ont été rejetés.

Néanmoins, l'association a déposé un signalement à la cour régionale des comptes sur l'insincérité du montage financier de cette opération. Une plainte contre X a été déposée par Anticor au parquet national financier pour délit de favoritisme, abus de bien public, trafic d'influence et possibilité de prise illégale d'intérêt.

À ce jour, trois autres vastes opérations immobilières non concertées ont été lancées par le maire, traduisant une évidente volonté de gentrification de la ville, aux dépens de l'environnement, de la qualité de vie et de l'accueil des populations les moins favorisées.

Ici comme à Orly et à Villiers-sur-Marne, la Région est venue financer par une subvention de 4,5 millions d'euros ces opérations immobilières dans le cadre de « quartiers innovants et écologiques ».

Atelier local d'urbanisme et de développement de L'Haÿ-les-Roses
aludhay94.blogspot.com



Manifestation avec une chaîne humaine

ABANDON D'UNE CARRIÈRE À CIEL OUVERT

Un projet d'exploitation d'une ancienne carrière en vue de stockage de déchets du Grand Paris connaît un troisième abandon grâce à la mobilisation des associations et des élus.

La carrière qui s'étend sur les communes de Saint-Ouen-l'Aumône et de Méry-sur-Oise, dans le Val-d'Oise, au lieu dit le Fond de Vaux, est une ancienne carrière souterraine de calcaire, utilisée ensuite comme champignonnière. Aujourd'hui, c'est un espace agricole et naturel, situé entre la zone d'activités de Saint-Ouen-l'Aumône et un quartier d'habitations, qui comprend également deux établissements scolaires, de Méry-sur-Oise. C'est une continuité écologique entre l'Oise et la future forêt de la plaine de Pierrelaye en cours de plantation. Invoquant le danger de risques d'affaissement, la seule commune de Saint-Ouen-l'Aumône porte le projet d'exploitation à ciel ouvert puis de stockage de déchets du BTP, sans aucune cohérence avec la commune de Méry-sur-Oise.

Après une première tentative, vite abandonnée en 2011, le projet d'exploitation à ciel ouvert de la carrière a refait surface en 2017, puis, à nouveau, a été abandonné. L'Association de défense de l'environnement et du patrimoine du Fond de Vaux (ADEPFV) a été créée pour porter la voix des riverains scandalisés.

L'abandon fut de courte durée. Le projet a été repris par le groupe ECT, spécialisé dans le stockage des terres excavées pour des aménagements paysagers. Dès les premières annonces, l'ADEPFV a relancé le processus de mobilisation avec le soutien de Val-d'Oise Environnement. L'enquête publique, ouverte du 22 novembre 2021 au 5 janvier 2022 sur huit villes (Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Bessancourt, Ennery, Frépillon),

a, malgré les fêtes de fin d'année et la faible communication officielle, suscité une forte mobilisation des habitants. Par le dépôt de plus d'une centaine de contributions très argumentées et le soutien de plus de 15 000 signatures à la pétition lancée par l'ADEPFV, les habitants ont montré leur rejet massif de ce projet dangereux pour leur santé et source de dégâts environnementaux. Seul le conseil municipal de Saint-Ouen-l'Aumône a approuvé majoritairement le projet, ceux de Méry-sur-Oise et des autres communes ainsi que le conseil départemental se sont exprimés défavorablement, l'agglomération de Cergy-Pontoise ne s'est pas exprimée.

Troisième abandon en rase campagne !

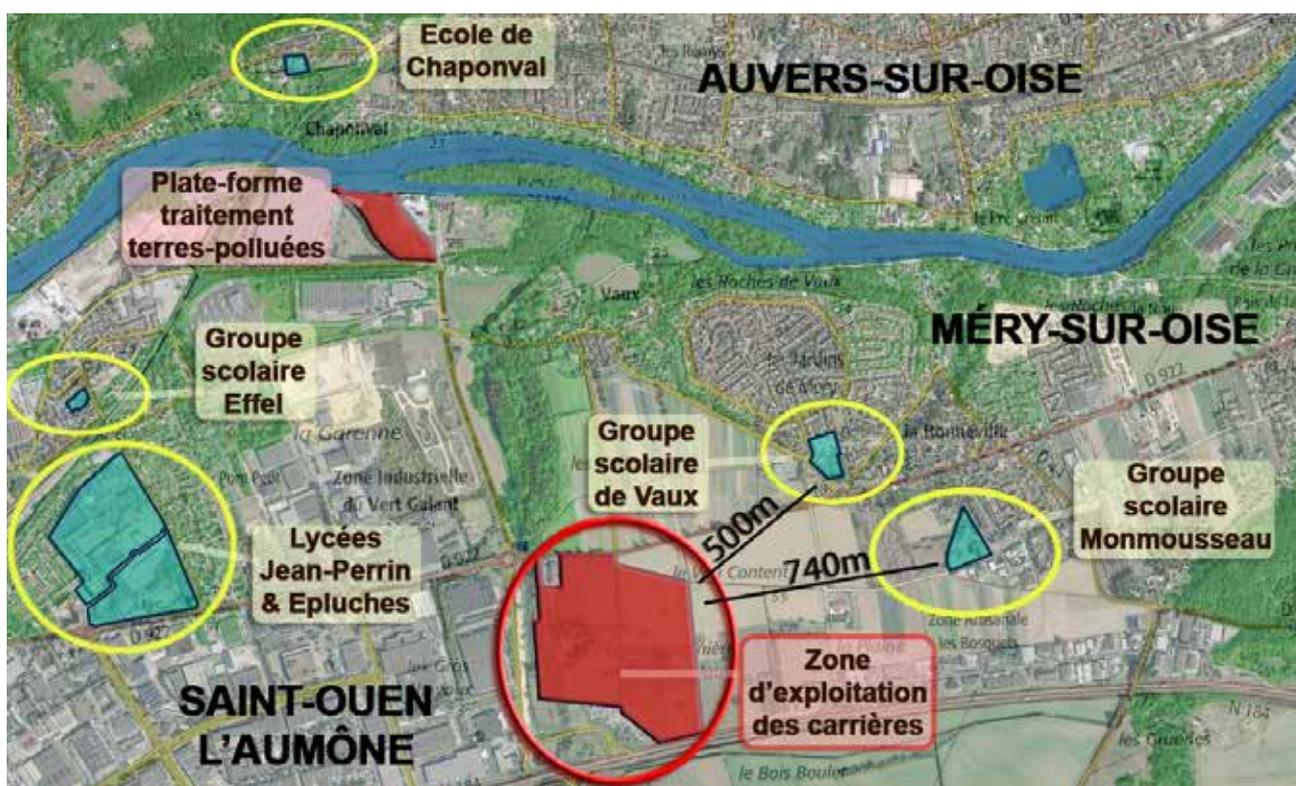
Le 10 février, sans attendre le rapport de la commission d'enquête, le préfet annonce au maire de Méry-sur-Oise qu'ECT retire son projet.

Il a fallu la mobilisation des habitants pour que les élus locaux se penchent plus profondément sur le dossier et, soutenus par la population, s'y opposent.

Bel exemple des limites du pouvoir communal et du rôle en démocratie des contre-pouvoirs. Les maires des deux communes sont électoralement porteurs de l'intérêt général et, pourtant, ce sont bien les associations qui ont porté une position cohérente indépendamment des limites des communes et des intercommunalités.

Yves ORIO
président de l'ADEPFV

Bernard LOUP
président de Val-d'Oise Environnement



LES RECOURS ABUSIFS DES PROMOTEURS

UNE INTIMIDATION VOUÉE À L'ÉCHEC

Un promoteur qui réclame 1 million d'euros à une responsable associative, ce n'est pas de la science-fiction. C'est ce qu'a subi Nathalie Launay au Plessis-Robinson.

Tout commence fin 2015, quand l'association Comité de quartier Le Chateaubriand, que préside Nathalie Launay, s'attaque à un projet de promotion immobilière, destructeur d'un espace boisé : Le Panoramic Ermitage du Plessis-Robinson. Un vaste programme comprenant 45 logements, un restaurant étoilé et un parking de 105 places. La bataille juridique pour le permis de construire du promoteur dure plus deux ans et se solde par la mise en cessation de paiement de l'association, qui sera dissoute en janvier 2020. Cela n'a pas empêché le promoteur, Foncier Construction, d'attaquer solidairement l'association et sa présidente et de leur réclamer 1 million d'euros de dommages et intérêts ! Depuis plus de trois ans, la procédure se poursuit. Elle a abouti le 6 janvier 2022 par le rejet de la demande du promoteur.



INTERVIEW

Bonjour Nathalie, tout cela est-il derrière toi ?

Pas encore. Le délibéré du 6 janvier 2022 déboute intégralement Foncier Construction : « Aucune faute ne peut être reprochée à l'association Le Comité de quartier Le Chateaubriand et a fortiori, à sa présidente Nathalie Launay. » Pourtant le promoteur peut encore faire appel et je ne suis pas encore sereine.

Nous sommes tous conscients que c'est humainement très difficile. C'est une réelle entrave au droit de recours.

Oui, c'est une procédure bâillon. Du harcèlement, purement et simplement. On parle beaucoup en ce moment d'une loi protégeant les lanceurs d'alertes, mais que fait-on pour les associations et leurs dirigeants ? Je pense qu'une amende importante pourrait, dans un premier temps, avoir un effet dissuasif. Le promoteur n'a été condamné qu'à rembourser les frais de justice : 3 600 €, ce n'est pas suffisant !

Quel conseil peux-tu donner à ceux qui, comme toi, sont en but à des procédures abusives ?

Les soutiens sont indispensables, celui de FNE Île-de-France a beaucoup compté pour moi, et cela dès le début de la procédure en me recommandant le cabinet de M^e Busson qui a joué un rôle essentiel pour ma défense. Mais aussi, bien sûr, celui des amis associatifs du Plessis-Robinson et des villes voisines qui m'ont accompagnée durant toutes ces années. Il faut poursuivre dans cette voie, ensemble nous sommes plus forts.

Propos recueillis par Luc BLANCHARD

UN CAS D'ÉCOLE

La demande de réparation exercée par le promoteur immobilier était infondée et a été déboutée de manière prévisible. Mais l'objectif résidait ailleurs, dans la crainte inspirée par cette procédure longue et coûteuse pour la responsable associative. Objectif atteint, à n'en point douter.

De nombreux bénévoles ou associations font l'objet d'actions judiciaires destinées à les dissuader de remplir la mission qui les anime : concourir à la protection de l'environnement, y compris lorsque cela contredit les projets de construction des acteurs économiques.

Le droit français comprend plusieurs outils, dont certains ont été récemment renforcés, permettant aux porteurs de projet de faire sanctionner des associations ou personnes physiques du fait des recours qu'elles ont introduits. Il est possible de saisir le juge judiciaire d'une demande de réparation comme en l'espèce article 1240 du Code civil. Mais le titulaire d'un permis de construire contesté peut demander la sanction d'un « recours abusif » (L. 600-7 du Code de l'urbanisme). Enfin, le juge pénal peut sanctionner les recours motivés par une intention frauduleuse ou des tentatives d'escroqueries.

Il n'y a que les recours dénués d'argumentation juridique ou manifestant une intention malicieuse, de la mauvaise foi ou une erreur grossière qui pourront conduire à une condamnation. Il est d'ailleurs toujours possible pour l'association d'introduire une demande reconventionnelle, afin de qualifier la procédure bâillon comme étant elle-même abusive. Et l'arroseur se trouve arrosé.

Maxime COLIN
Juriste à FNE Île-de-France



UN CONOURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !

FNE Ile-de-France porte un projet de sensibilisation à la bétonisation des terres agricoles, naturelles et forestières, sous la forme d'un concours sur les réseaux sociaux.

Vous êtes ainsi invités à poster des couples de photos AVANT/APRÈS urbanisation. Cette campagne sera l'occasion d'informer sur la biodiversité et, en particulier, celle des sols, mais aussi sur le cycle de l'eau, la résilience alimentaire et les solutions fondées sur la nature. La campagne virtuelle sera poursuivie par des expositions dans chaque département.

Une pétition demandant la sanctuarisation des terres agricoles accompagne cette campagne

PARTICIPEZ À NOTRE CAMPAGNE ! A PARTIR DU 26 AVRIL, À VOS APPAREILS PHOTOS !

Publiez vos photos sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) en taguant @FNE IDF avec les hashtags #laissebéton, #payetonpaysage, #deslégumespasdubitume ou encore #mondevivable.

Si vous n'avez pas de réseaux sociaux, envoyez vos photos à antoine.lemanhec@fne-idf.fr ! Les meilleures photos seront récompensées par un séjour de deux nuits dans un établissement étoilé d'Ile-de-France ! (annonce du gagnant le 9 juin).



A LA MAIRIE DE PARIS

**EAU : COLLOQUE RÉGIONAL
7 ET 8 NOVEMBRE 2022**

Hausse des températures estivales, sécheresses, intensification des phénomènes extrêmes, les Franciliens commencent à entrevoir le climat du futur. Et les scientifiques dessinent toujours plus précisément les conséquences pour nos activités.

Quelle réponse adaptée et partagée pour la gestion des ressources en eau d'Ile-de-France ?

Depuis 2019, FNE Ile-de-France mobilise sur cet enjeu majeur ses structures départementales et organise des rencontres entre acteurs de la société civile, monde scientifique, monde agricole, entreprises, syndicats de rivières, praticiens du droit, institutions en charge de la gestion et de la restauration des milieux aquatiques. Ce colloque régional est l'aboutissement de ces trois années de travail à l'échelle de la Région Ile-de-France.

Venez partager les connaissances, les réalisations concrètes, les projets et tracer ensemble des pistes communes pour l'avenir : cet événement est ouvert à toutes et à tous.



Je m'abonne à **Liaison** (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél : Courriel.....

Ci-joint un chèque de 20 € à FNE Ile-de-France, 2 rue du Dessous-des-Berges 75013 Paris.

DEMANDE D'ABONNEMENT

LE MONDE SANS FIN

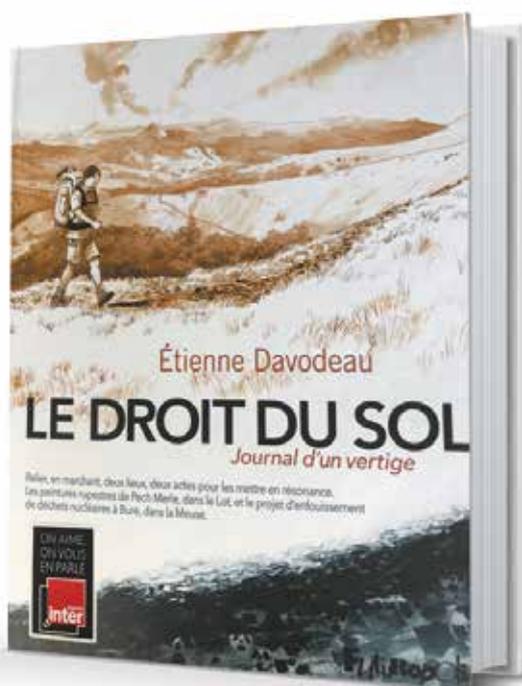
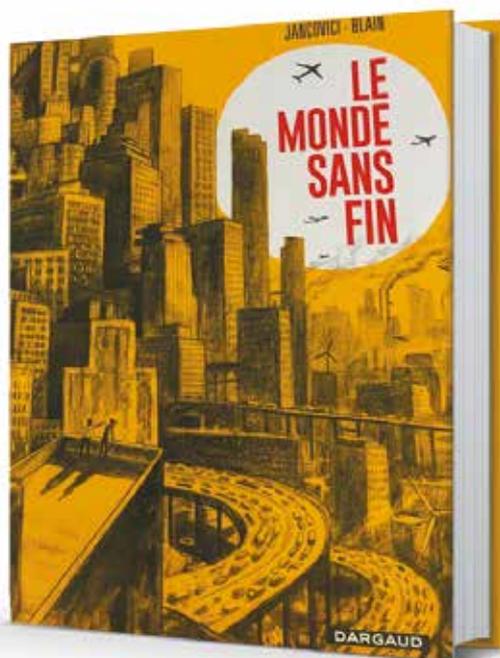
MIRACLE ÉNERGÉTIQUE ET DÉRIVE CLIMATIQUE

Voilà un outil de vulgarisation scientifique incontournable qui met en lumière notre addiction phénoménale à l'énergie. C'est la mise en image percutante de l'organisation de notre mode de vie drogué aux énergies, fossiles, nucléaires, renouvelables qui au lieu de se substituer les unes aux autres ne font que s'ajouter, accusant toujours plus notre dépendance.

Christophe Blain, sous le récit de Jean-Marc Jancovici, nous transforme en super héros, car, grâce à ces super pouvoirs énergétiques du quotidien, nous pouvons voler, comme Superman, passer l'aspirateur, communiquer, nous chauffer, pour une dépense jusqu'ici infime et sans conscience du désastre environnemental qu'il détaille selon un modèle qui a atteint ses limites.

Ce constat est très impressionnant, mais s'attache à donner des clés pour agir. Il est possible avec cette lucidité d'organiser un futur vivable où la résilience repose sur la coopération des humains.

Le Monde sans fin de Christophe Blain et Jean-Marc Jancovici, Edition Dargaud, 196 pages, 27€



LE DROIT DU SOL

JOURNAL D'UN VERTIGE

C'est l'histoire en bande dessinée d'un voyage dans le temps et dans l'espace, une balade à la surface de notre planète, en France, pour relier deux lieux singuliers, deux actes, deux traces laissées par des sapiens à d'autres sapiens, deux actes qui fascinent et qu'il a semblé judicieux de mettre en résonance. Étienne Davodeau décide de tracer une ligne avec ses pas, à laquelle il donnera forme dans ses dessins, entre la grotte de Pech Merle, couverte de peintures rupestres, à Cabreret, dans le Lot, et loin au nord-est jusqu'à Bures où il est question d'enterrer des déchets nucléaires.

En deux cents pages d'une marche de 800 kilomètres pour relier ces deux lieux, de solitudes en rencontres, de perceptions en réflexions, d'exposés scientifiques en discussions amicales, d'errances heureuses en souffrances, Étienne Davodeau explore le vertige de ce qui se joue dans notre rapport à notre planète et à son sol, ici, maintenant et hier, à la surface de cette terre.

Une lecture nécessaire !

Le Droit du sol, Journal d'un vertige d'Étienne Davodeau, Edition Futuropolis, 216 pages, 25€



LiAison

Édité par **FNE Ile-de-France** Association régionale agréée Environnement
Publié avec le concours du **Conseil régional d'Ile-de-France**

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, M. Martin-Dupray, J-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Réalisation graphique : Emmanuelle Caplier Graphiste

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34

ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Avril 2022

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Imprimerie Chevillon

26 Bd Kennedy, BP 136- 89101 SENS

Imprimé sur papier PEFC



Prix de vente du numéro : 5 euros